

DOSSIER Nouveau souffle sur les Chantiers verts

p.20

ZOOM ENTREPRISE

Pacific'Ouate offre
une seconde vie au papier journal

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Une informatique éthique
avec la Cnil

CHEVROLET COLORADO

Puissance et confort,
le meilleur de l'Amérique



SÉRIE LIMITÉE
54 900 F/mois*



Sommaire

DOSSIER Nouveau souffle sur les Chantiers verts

p20



Actualités

La création d'Amecal pour valoriser le potentiel des ressources marines p4

Vie de la CCI

Une formation pratique pour démarrer son entreprise sur de bonnes bases p5

Premiers certificats consulaires pour l'Ira Pacific p6

ZOOM ENTREPRISE Pacific'Ouate offre une seconde vie au papier journal

p8



Actualités entreprises p10

Portrait

Atelier 47, créateur d'ambiance p12

Provinces

Un plan d'action en phase avec le développement du Nord p14

C'est officiel p16

Repères Économiques p17

Économie

EIRL : un statut simple et prometteur p18

Nouvelles technologies

Une informatique éthique avec la Cnil p25

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mieux consommer et économiser avec le pré-diagnostic énergie p26



Formation

Mission évolution avec l'entretien annuel d'échange p29

Quiz p30

Chefs d'entreprise, surfez-vous utile ?

Fiche pratique

Bien gérer vos paiements p32

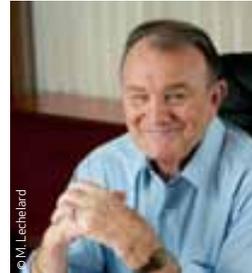
Foire aux Questions/Agenda p34

Reprises d'entreprises p37

Foires & salons p37

Revue de presse p38

Le CCI info est publié par la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie, 15 rue de Verdun, BP M3, 98 849 Nouméa Cedex, tél. 24 31 00, fax 24 31 31 - Site internet : www.cci.nc - Directeur de publication : André Desplat - Comité de rédaction : Valérie Nebois-Kempf, Isabelle Papaceit - Coordination : Isabelle Papaceit - Rédaction : Jean-Marc Estournès, Chloé Jez, Anne-Claire Lévêque, Vincent N.-C. - Coordination rédaction : Rezo - Réalisation : Concept - Couverture : DR - Régie publicitaire : Rezo, tél. 28 63 01 - Responsable publicité : Yann Milin, tél. 77 19 72 - Impression : Artypo Ducos, tél. 28 32 99 - Tirage : 12 000 exemplaires - Le CCI info est distribué aux ressortissants de la CCI-NC.



Edito

ANDRÉ DESPLAT
Président de la CCI-NC

Les questions environnementales sont des préoccupations de plus en plus présentes. La préservation de l'environnement fait désormais partie des facteurs de performance, voire de compétitivité, des entreprises. Rares sont les secteurs qui échappent à cette problématique. Le BTP est un acteur actif dans ce domaine. Si, d'une part, la réglementation se renforce, d'autre part les mentalités évoluent et les prises de conscience se multiplient. Avec la charte Chantier vert, mise en place par l'Ademe et dont la CCI est désormais gestionnaire, les entreprises du BTP, du gros œuvre aux finitions en passant par le second œuvre, ont une ligne directrice pour prêter une attention particulière à la bonne tenue de leurs sites et à la gestion raisonnée de leurs travaux. Initiée par les maîtres d'ouvrage, l'adoption volontaire de la démarche Chantier vert est de plus en plus fréquente. Tout n'est pas encore acquis bien sûr, mais l'évolution est chaque jour un peu plus visible et les efforts réels. Ce mois-ci, le CCI Info vous présente ceux qui gèrent la charte et est parti à la rencontre de ceux qui la font vivre sur le terrain. À n'en pas douter, l'élan est donné !

Bonne lecture.

SEPTEMBRE NOIR

Trois figures calédoniennes ont disparu le mois dernier. Dick Ukeiwé est décédé dans la nuit du 3 septembre. Homme politique non indépendantiste originaire de Lifou, il a occupé les fonctions de président de l'exécutif territorial, de sénateur de la Nouvelle-Calédonie de 1983 à 1992, ainsi que celles de député européen de 1989 à 1994. Il a également été l'un des fondateurs du parti politique RPCR. Léopold Jorédié, connu pour son engagement indépendantiste, ancien maire de Canala et ancien président de la province Nord, a disparu quelques jours plus tard. Le syndicaliste Gérard Jodard, ex président de la Confédération nationale des travailleurs du Pacifique (CNTP) et de l'Union syndicale des travailleurs kanaks et des exploités (USTKE), est parti le 13 de ce même mois, à 61 ans.

Coopération environnementale

Le dixième dialogue sur les politiques environnementales pour la région Asie-Pacifique s'est tenu à Phnom Penh, au Cambodge, le 19 septembre dernier. La région Pacifique était représentée par Anthony Lecren, membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en charge du développement durable et de l'économie. Il a rappelé à cette

occasion les actions conduites à travers l'initiative *Oceania 21 meetings*, qui réunit quatorze États et territoires du Pacifique, en termes de développement durable et d'économie verte, et a donné rendez-vous aux représentants de la région pour le deuxième sommet sur le développement durable, prévu à Nouméa en avril 2014.

Changement de direction à l'IEOM

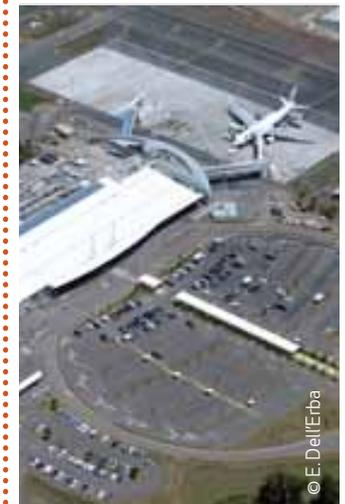
Charles Apanon devrait succéder à Thierry Beltrand au poste de directeur de l'Institut d'émission d'Outre-mer en Nouvelle-Calédonie. Il connaît particulièrement bien l'outre-mer, ayant notamment occupé différents postes au sein de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer à la Martinique, à la Réunion, après avoir commencé sa carrière au sein de l'Agence française de développement.

Tout feu, tout flamme

À l'occasion des journées de la mobilité, les pompiers de Tontouta étaient présents, place de la Marne, le 18 septembre dernier, pour faire connaître leur métier. Ils ont notamment présenté les formations proposées par le centre Georges Pigeon, le seul

habilité par l'Aviation civile à délivrer des formations de pompiers d'aéroport pour la zone Pacifique. À ce titre, le centre de Tontouta accueille régulièrement les pompiers de Wallis-et-Futuna, de la Polynésie française, du Vanuatu ou des îles Fidji.

Transports et mobilité : les défis à venir



© E. Dell'Erba

Croissance bleue

Le potentiel de développement en termes de recherche et d'application économique autour des microalgues reste considérable. Parce que le concept de « croissance bleue », centré sur les propriétés du monde marin, est une opportunité pour la Nouvelle-Calédonie, Ifremer et Adecal Technopole ont inauguré le premier laboratoire d'études à travers le projet Amical

(aquaculture microalgues en Nouvelle-Calédonie). Il contribuera à la valorisation de cette ressource en créant une filière de production et d'exploitation. Un secteur au « potentiel considérable », selon Adrien Rivaton, directeur du pôle ressources marines au sein d'Adecal Technopole.

Source : Ifremer



Le diagnostic entrant dans le cadre du Schéma global des transports et de la mobilité a été présenté lors d'un comité de pilotage mi-septembre. Il a permis de mettre en lumière les forces et les faiblesses de chaque mode de transport existant, terrestre, aérien, maritime, en Nouvelle-Calédonie et fait apparaître les besoins et les enjeux à venir. Ce travail constitue un socle de réflexion pour le gouvernement afin qu'il élabore divers scénarios d'évolution possible des transports, dont le schéma global sera présenté courant 2014.

LA CCI RECRUTE

Les offres d'emploi de la CCI-NC sont désormais consultables en ligne sur www.cci.nc. Vous pouvez retrouver toutes les annonces dans la rubrique CCI pratique/ nos offres d'emploi. De plus, il est possible de postuler, ou de déposer sa candidature spontanée, en faisant parvenir lettre de motivation et CV directement par mail!

drh@cci.nc



Un chef d'entreprise averti...

Créer ou reprendre une activité, le défi est tentant. Pour se donner toutes les chances de réussir, l'idéal reste d'être bien préparé. La formation pratique au démarrage de l'activité proposée par la CCI permet d'entrer au cœur du métier de chef d'entreprise.

Le lancement de son activité est une étape décisive. Pour aider les porteurs de projet à anticiper les premiers obstacles et à mieux les contourner, la Chambre de commerce et d'industrie délivre une formation optimale. Elle s'adresse à tout chef d'entreprise en phase de démarrage d'activité, qu'il s'agisse d'une création ou d'une reprise d'entreprise, d'une extension ou encore d'une diversification d'activité.

Objectif : bien gérer son entreprise

En seulement quatre jours sont abordées les thématiques indispensables aux jeunes entrepreneurs : les obligations sociales et fiscales, la gestion administrative de l'entreprise, comment réaliser son plan de trésorerie, lire et comprendre un bilan et un compte de résultat ainsi que bien estimer son coût de revient. Mélanie Casorla a lancé son acti-

vité de vente de lingerie en début d'année. Elle a suivi la formation pratique au démarrage d'activité à la CCI de Nouméa, en mars dernier. « J'ai choisi cette formation afin de préparer l'ouverture de ma boutique. Ce qui était intéressant, c'était de voir beaucoup de choses en peu de temps. Il y a de nombreux éléments que l'on découvre et dont on ne se doutait pas. »

Un kit au démarrage

Un des atouts de la formation pratique au démarrage est de réunir l'ensemble des notions qu'un chef d'entreprise peut rencontrer au cours de son activité, en une trentaine d'heures seulement. Elle permet donc de gagner du temps, d'éviter « les erreurs de débutant », et offre l'opportunité de maîtriser rapidement ce que, sans cela, seule une longue expérience aurait pu apporter. Les

LA FORMATION PRATIQUE AU DÉMARRAGE

Prochaine session :

les 8, 15, 22, 29 novembre 2013

Nombre de places limité.

Pour vous inscrire et pour plus de renseignements :

Service Développement et conseil aux entreprises
Tél. 24 40 74 - conseil@cci.nc

échanges entre participants sont, à ce titre, particulièrement enrichissants et bénéficient des différentes situations rencontrées par les chefs d'entreprise en herbe. Bases théoriques et retours d'expérience pratiques, de quoi mettre le pied à l'étrier dans les meilleures conditions possibles.

De vous à nous,
Grande, Petite
ou Moyenne
ça reste
une Entreprise
qui compte.



Pour répondre aux besoins de tous les chefs d'entreprises de Nouvelle-Calédonie, le MEDEF-NC met en place une **nouvelle tranche de cotisation adaptée aux entreprises de 0 à 4 salariés.**

Renseignez-vous :

✉ direction-medef@medef.nc

☎ 27 35 25

Nous offrons à l'ensemble de nos adhérents, un dispositif complet d'aide à la décision et d'accompagnement professionnel personnalisé ; grâce à notre équipe de 10 experts permanents qui vous apportent les solutions d'assistance juridique, fiscale et sociale.



www.medef.nc

Fédération des entreprises
MEDEF NC

L'ESPRIT D'ENTREPRISE,
L'ESPRIT D'AVENIR.

Premiers certificats consulaires pour l'Ira Pacific



Sept jeunes parmi la vingtaine sélectionnée dans le cadre de la formation mise au point par l'Ira Pacific.

© CCI-NC

6

Après une année de formation intense, la vingtaine de jeunes stagiaires de l'Ira Pacific s'apprête à être diplômée. Recrutés dans le cadre d'un programme établi en collaboration avec sept partenaires, ils sont aujourd'hui opérationnels. L'aboutissement d'un exigeant parcours qui les a conduits aux quatre coins de la Métropole avant d'exercer leurs compétences sur le Caillou. Récit.

Les premiers certificats consulaires délivrés en Nouvelle-Calédonie en maintenance industrielle seront remis aux stagiaires de l'Institut de régulation et d'automatisme (Ira) Pacific, le 11 octobre prochain. Ils étaient une vingtaine à avoir été sélectionnés pour ce programme mis sur pied en réponse à un besoin exprimé par la société minière KNS. Son objectif : accompagner les entreprises prestataires de Koniambo-Nickel et permettre aux participants de se préparer aux métiers de mécanicien industriel ou d'électricien-instrumentiste.

Une formation qualifiante

Choisis parmi les demandeurs d'emploi issus, en majorité, de la province Nord, les vingt jeunes ont bénéficié de la première formation professionnalisante délivrée dans le cadre de certificats consulaires. Un gage d'exigence et de qualité destiné à faciliter leur insertion sur le marché du travail tout en répondant aux attentes en main-d'œuvre spécifiques de la zone Voh-Koné-Pouembout. L'opération a nécessité un suivi attentif tout au long de son déroulement. Pour Amanda Bao, responsable de l'opération à l'Ira Pacific, « Une des difficultés, mais aussi une des forces de ce projet, est d'avoir réuni de nombreux partenaires,

ici comme en Métropole, des organismes spécialisés dans la formation pour adultes et des entreprises ».

Près d'un an de parcours

La remise des certificats clôt une formation entamée près d'un an auparavant. Après une ultime validation, la soutenance des rapports de stage face à un jury professionnel début octobre, les certificats consulaires seront remis aux diplômés lors d'une cérémonie organisée à l'Établissement territorial de formation professionnelle pour adultes (ETFPA) de Bourail. C'est là que les stagiaires avaient commencé leur formation par trois mois de remise à niveau, en novembre 2012. Ils avaient ensuite rejoint la France afin de suivre l'un des deux cursus professionnalisant pendant près de cinq mois, dont trois semaines de stage en entreprise au sein de différentes entités du groupe Cofely. De retour en Nouvelle-Calédonie, leur parcours s'est achevé avec une dernière expérience professionnelle auprès de la Société de maintenance du Koniambo (Somaïko), des entreprises de l'Association de maintenance durable (AMD) et de Cofely Endel. Pour Amanda Bao, l'expérience se révèle concluante : « Une collaboration inédite a permis la création de

ce dispositif de formation professionnelle sur mesure et porte aujourd'hui ses fruits. Après plus d'un millier d'heures de cours et de pratique, les stagiaires sont désormais prêts à être embauchés ».

UNE OPÉRATION, SEPT PARTENAIRES

L'Ira Pacific propose des formations en Nouvelle-Calédonie depuis 2012. Devant les besoins en compétences induits par les grands projets miniers, la CCI-NC, à travers son service de formation Ira Pacific, a mis au point et coordonné ce projet de partenariat réunissant sept interlocuteurs : Koniambo-Nickel SAS, la direction de la Formation professionnelle continue (DFPC) de la Nouvelle-Calédonie, la direction de l'Enseignement, de la formation professionnelle, de l'insertion sociale et de la jeunesse (Defij) de la province Nord, l'ETFPA de Bourail, l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes de Lyon Rillieux-la-Pape et l'Ira d'Arles.

Entreprendre
une démarche
environnementale.

C'est vous...



yellow box

Accompagner
cet engagement.

C'est nous !

La Chambre de commerce et d'industrie
conseille et accompagne les entreprises
dans leur engagement environnemental.



www.cci.nc

cci 
NOUVELLE-CALÉDONIE

Ouate else ?

À sa création en 2010, Pacific'Ouate est pionnière en Nouvelle-Calédonie quant à l'utilisation de la ouate de cellulose comme matériau isolant. Son gérant, François Rossin, évoque les propriétés de ce produit 100 % naturel, sur lequel repose son activité.



CCI info : Comment s'obtient la ouate de cellulose ?

François Rossin : Elle est fabriquée à partir de papier journal recyclé et de sels naturels. Le papier journal entre pour 89 % dans la composition de la ouate que nous commercialisons, et j'insiste sur le fait qu'il s'agit exclusivement de papier journal imprimé avec des encres végétales. Quant aux adjuvants, le sel de bore et le perborate de sodium, ils ont pour fonction de rendre la ouate imputrescible, fongicide et de la traiter contre le risque de feu.

S'agit-il d'un produit récent sur le marché des isolants ?

En France oui, mais pas à l'échelon mondial ! Au Canada, la ouate a été utilisée dès 1920 et c'est l'isolant majoritairement employé dans les pays d'Europe du nord ou en Allemagne, des pays en pointe en matière de développement durable ! Sans le lobbying de producteurs d'envergure mondiale de laines minérales, la ouate se serait déjà sûrement imposée, en France comme en Nouvelle-Calédonie.

En quoi ce matériau se différencie-t-il des autres isolants ?

En tout ! La ouate de cellulose est un produit naturel, à la toxicité nulle. Autre donnée essentielle : la faiblesse de l'impact énergétique en termes de production. Si près de

1 000 kWh sont nécessaires pour produire 1 m³ de laine minérale, 6 suffisent pour produire 1 m³ de ouate de cellulose !

Mais ses qualités sont-elles identiques à celles de ses concurrents ?

Il s'agit plutôt de qualités largement supérieures, qu'il s'agisse d'isolation thermique ou acoustique ! Par exemple, une onde thermique va mettre douze heures pour traverser une couche de ouate de 20 cm. À épaisseur équivalente, elle traversera une laine minérale en trois heures ! Et c'est tout sauf un hasard si la ouate de cellulose est privilégiée pour l'acoustique des opéras, tant ses performances sont élevées. Enfin, la ouate présente une souplesse d'emploi inégalable. Elle peut être "posée" par soufflage (combles), insufflage (cloisons), flocage (sous-pentes) ou sous forme de panneaux "prêts à l'emploi", lesquels peuvent être vendus directement aux particuliers.

De telles propriétés doivent se traduire par un coût de pose supérieur...

Oui, mais il convient de comparer celui-ci dans la durée, nous garantissons une durée de vie de trente ans. Cela étant, je regrette que la ouate ne bénéficie pas d'un taux de taxe générale à l'importation (TGI) inférieur. Si on veut œuvrer pour le développement durable, les éco-matériaux devraient être avantagés.

Quelle est la structure de clientèle actuelle de Pacific'Ouate ?

Notre activité se partage quasiment pour moitié entre isolation thermique et isolation acoustique. Nous réalisons par ailleurs 60 % de notre chiffre d'affaires en rénovation et 40 % dans le neuf. Enfin, 60 % de notre activité est à destination de particuliers, et 40 % des professionnels. Sur ce point, je veux souligner que 80 % proviennent des commandes des bailleurs sociaux - SIC, FSH - qui font de gros efforts pour construire des logements bénéficiant d'une isolation de qualité.

La ouate de cellulose peut-elle trouver d'autres utilisations ?

C'est déjà le cas ! On peut ainsi fabriquer des sortes de granulés utilisables comme litière pour chat, 100 % biodégradable ! Quand on pense qu'on importe actuellement trois cents tonnes de silice par an à ce seul usage, on voit bien tout l'intérêt qu'il existe à promouvoir l'emploi de ce produit.

Pacific'Ouate isolation

11, rue Bon - 98800 Nouméa
Tél. : 74 19 19
pacificouate@gmail.com
www.pacificouate.nc

Graine

Agir et Innover pour l'Environnement

ENTREPRENDRE AUJOURD'HUI

*préserver
l'avenir*

- Vous êtes chef d'entreprise ?
- Vous avez un projet respectueux de l'environnement ou économe en énergie ?
- Vous aimeriez bénéficier d'un prêt bancaire à taux préférentiel ?

GRAINE vous accompagne :

- informations et conseils
- aide technique
- appui au financement

Graine
Agir et Innover pour l'Environnement

www.graine.nc

Renseignements au **24 40 72**
email : a.fourdrain@graine-nc.com



Banque de
Nouvelle Calédonie



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
D'AMÉRIQUE
DU NORD
NOUVELLE
CALÉDONIE



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
NOUVELLE CALÉDONIE



Agence Française
de Développement



Banque
européenne
d'investissement

Nouvelle carte Visa AIRCALIN

QUI VEUT VOYAGER LOIN... MÉNAGE SES FINANCES !

- > Réglez vos voyages en plusieurs fois !*
- > Bénéficiez de tous les avantages des cartes Visa Classic ou Visa Premier.

Renseignements au **257 400**



Offre de lancement :
10 billets d'avion à gagner !**



Aircalin
Nouvelle-Calédonie



**Banque de
Nouvelle Calédonie**
La banque, en mieux.

*Soumis à des frais de service. **Jeu gratuit sans obligation d'achat valable jusqu'au 31 octobre 2013. Bulletins gratuits et remboursement des frais de participation sur demande à l'adresse du jeu. Règlement complet déposé chez Maître Huguéaud et disponible sur demande à l'adresse du jeu. Valeur totale des lots : 750 000 F CFP. Banque de Nouvelle Calédonie S.A. au capital social de 8.044.200.000 F CFP - RCS Nouméa 74B047688 - Ridet 047 688 001 - Siège social : 10 avenue Foch - BP L3 98849 Nouméa Cedex Nouvelle Calédonie. Intermédiaire en assurances - assurance professionnelle et garantie financière conformes aux articles R 514-15 et R 530-11 du Code des assurances - Tél : (687) 25 74 00 - Fax : (687) 27 41 47 - Courriel : contact@bnc.nc

Des stands et des entreprises

Le salon Planète entreprise, organisé par la CGPME, Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises, le 19 septembre dernier, a été l'occasion de rassembler un grand nombre d'acteurs au service des entreprises. La Chambre de commerce et d'industrie était au rendez-vous avec la présence de la Formation professionnelle continue, du pôle Appui aux entreprises et du Centre de formation d'apprentis. L'organisation des différents rencontres et animations dans un même lieu a été propice aux échanges constructifs.



© CCI-NC

Le nouveau site de Graine a germé



Le site internet de Graine vient d'être remis à jour. « Groupement pour agir et innover pour l'environnement », Graine est une association dont le but est d'accompagner les entreprises calédoniennes agissant en faveur de la protection de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Mise en place en 2009 par les trois chambres consulaires (CCI, CMA et CA-NC), l'Agence française pour le développement et la Banque européenne d'investissement, Graine apporte un soutien technique aux entreprises, quels que soient leur domaine d'activité et leur situation géographique, et aide le financement de leur projet en vue de réduire leur impact sur l'environnement. Avec cette nouvelle mouture du site, les démarches pour obtenir le soutien de Graine sont explicitées et facilitées. Il permet notamment de retrouver une liste d'entreprises déjà agréées et fait apparaître tous les critères d'éligibilité.

Pour en savoir plus : www.graine.nc

Jeunes motivés au forum Job d'été

La Mission insertion jeunes (Mij) de la province Sud met à disposition des entreprises une liste de candidats sélectionnés lors du forum Job d'été. Après Païta le 2 octobre, l'événement se tiendra à Nouméa le 23. Il permet aux chefs d'entreprise de trouver un profil de jeune qui correspond à leurs besoins pour la période estivale.

Renseignements au 23 27 22.



FEMMES D'INITIATIVE REVIENT

La seconde édition du concours d'entrepreneuriat féminin Femmes d'initiatives a démarré le 16 septembre. Organisé par la Maison de la femme de la province Sud, cet événement s'adresse à toutes les femmes majeures, créatrices d'entreprise depuis plus de six mois et moins de trois ans et dont le siège social est situé en province Sud. Neuf lauréates seront récompensées, issues de trois secteurs d'activité : primaire (agriculture, sylviculture...), secondaire (transformation) et tertiaire (services). Des aides financières d'un montant de 600 000, 300 000 et 200 000 XPF seront attribuées. La remise des prix est prévue le 7 mars 2014, veille de la Journée internationale de la femme. Pour connaître les détails des modalités de participation et télécharger les dossiers d'inscription : www.province-sud.nc Renseignements au 25 20 47.



21

Vingt-et-unième édition des Nickels de l'initiative, lancée le 12 août dernier. Le dépôt de candidature au concours de la Société Le Nickel (SLN) récompensant des porteurs de projet peut s'effectuer jusqu'au 11 octobre 2013. Secteurs culturel, sportif, environnemental, caritatif, club, association ou particulier peuvent participer, l'essentiel est de propo-

ser une initiative innovante et constructive. Particularité de l'événement en 2013 : un prix spécial jeunesse qui récompense un projet touchant les moins de 21 ans. Les dotations attribuées varieront de 100 000 XPF à 1 000 000 XPF.

Plus de renseignements et dossier de candidatures sur www.sln.nc ou au 79 72 75.

Conférence médiation le 29 octobre

La médiation s'inscrit dans la dynamique de responsabilité sociale des organisations (RSO). Organisée mardi 29 octobre, une conférence présentera le fonctionnement et les principes de ce mode de résolution des conflits.

Mardi 29 octobre, 18h, salle Bessières de la CMA. Entrée libre.

UNE DESSERTE ET UN A320 POUR LES 30 ANS D'AIRCALIN

Après l'annonce de la multiplication des possibilités de correspondances depuis Tokyo, la compagnie aérienne calédonienne a confirmé sa stratégie de développement lors de son conseil d'administration, le 25 septembre dernier. Dans un but d'optimisation, les vols directs vers Séoul prendront fin en avril 2014. Une nouvelle desserte régionale est en revanche prévue, notamment grâce à la programmation de l'acquisition prochaine d'un appareil A320 : une ligne reliant Tontouta à Melbourne devrait être ouverte courant 2014 avec, en retombées attendues, la visite de près de 9 000 touristes par an.



322 tonnes

La première exportation de ferronickel sous forme de grenailles par la société Koniambo Nickel a eu lieu fin septembre. À bord du porte-conteneurs *Cape Don* arrivé en rade de Vavouto le 20 de ce même mois, 322 tonnes de ferronickel, soit 16 conteneurs de 20 pieds, sont partis en direction de l'Asie. Commercialisée par Glencore, cette production est la première à sortie de l'usine du Nord depuis la première coulée, le 10 avril dernier. Fin août, la production de Koniambo Nickel atteignait 2 000 tonnes, ce qui représente la moitié de l'objectif annuel fixé pour 2013.

Source : communiqué Koniambo Nickel



Première pierre de la Sofinor à Koné

Après 23 ans d'existence, la Sofinor s'apprête à s'installer dans la zone de Cassis-Pont-Blanc de Koné. La construction de plus de 2 000 m² de bureaux a commencé mi-septembre. Ces locaux répondront aux besoins du groupe qui réunit 55 filiales et concentre cinq pôles d'activité : mine et métallurgie, finances, agroalimentaire, hôtellerie-restauration et aménagement.

Brique à brique



Deux villas océaniques « témoins » ont été inaugurées le 9 septembre dernier à Koné. Un concept original développé par Tropik'Home qui mise sur la rapidité de réalisation, mais aussi l'adaptation au mode de vie et au climat calédonien grâce à la brique de béton.

Un habitat conçu avec une approche globale, qui intègre des exigences en termes de coûts, d'environnement, d'adaptabilité et de qualité. Telle est la recette de Tropik'home. Concrètement, les constructions en dur sont élaborées à partir d'un système de fabrication original, développé localement en partenariat avec les entreprises NC Prefa et Arbe, et sont adaptables, du format F3 au F5. En s'appuyant sur un réseau de partenaires locaux de confiance et parce que les briques de béton sont déjà prêtes, les risques de dépassement de délais sont limités. Le calendrier des opérations est mieux maîtrisé, les chantiers sont propres et rapides, d'une durée de trois mois environ. Atout supplémentaire, le bâti est modulable, il est donc possible d'ajouter des pièces au fil du temps. La maison se dessine en fonction des besoins, du budget, mais aussi du goût des futurs propriétaires avec une gamme de choix de matériaux



et de coloris pour les façades, toitures, revêtements intérieurs et cuisines aménagées. Autres points forts : l'accent mis sur les équipements durables et la priorité donnée à la lumière et aux aérations naturelles. Grâce aux deux villas témoins de Koné, il est possible de constater les atouts des « Tropik'homes » grande nature. Une troisième villa est en cours de finalisation pour une ouverture prochaine à Dumbéa-sur-mer.

Tropik'home, 14 rue Dr. Guégan, BP 361, 98 845 Nouméa.
Tél. 23 33 67 - tropikhome@gmail.com - www.tropikhome.nc

Atelier 47, créateur d'ambiance

De la conception à la réalisation, l'offre d'Atelier 47 se veut complète et avant-gardiste. À peine deux ans d'existence et ce bureau d'études affiche déjà l'ambition de se développer dans le Nord et à l'international. Son credo : créativité et réactivité.

À l'origine d'Atelier 47, il y a la rencontre de quatre personnes : Jimmy Tauru, un infographiste designer spécialisé dans la 3 D, Raph Sejean, le « manuel » qui crée les décors et les aménagements paysagers, et Kamel Bekhaled, concepteur designer. Autour de ces trois hommes gravite une femme : Estelle Peiffert, chargée de coordonner et d'apporter sa touche féminine aux projets. Ce qu'ils ont tous en commun : la passion pour leur métier.

Des activités diversifiées

Forte de plusieurs années d'expérience, cette équipe dynamique est spécialisée dans les bâtiments, les aménagements paysagers et le design, de la création à la réalisation graphique. Ce qui leur tient à cœur : proposer des projets respectueux de l'environnement, qui s'inscrivent dans une filière verte, et accessibles à tous. « Du côté du bâtiment, nous élaborons des dossiers de permis de construire, explique Kamel Bekhaled. Notre objectif est de rendre accessible et de démocratiser l'architecture. » Concernant les aménagements paysagers, Atelier 47 propose de bousculer les mentalités et offre une alternative à la tendance balinaise, très en vogue dans les jardins calédoniens. Les projets sont modernes et créatifs, à l'image de la colonne végétale qu'ils ont été les premiers à réaliser sur le Caillou, et qui a fait l'objet d'un dépôt de *copyright* international.



Quatre des trois associés, la version masculine de l'équipe d'Atelier 47.

© D.R.

En complément de ces activités, Atelier 47 a donné naissance à deux autres sociétés : Modul House et Bees. La première, axée sur la construction, la rénovation et les extérieurs, travaille actuellement sur un projet de construction innovant : la Pop. « L'idée est d'offrir un module qui se combine à l'infini, pour proposer une maison évolutive avec plus de quarante variantes possibles », précise Kamel Bekhaled. La seconde – qui vise,

à terme, le marché international – regroupe toutes les activités du groupe en lien avec le design. Elle envisage de commercialiser des objets à l'identité calédonienne à grande échelle, comme du matériel urbain, des bains de soleil ou des vêtements.

Le Nord comme point d'ancrage

Pour proposer des services à la pointe de la technologie, Atelier 47 a été le premier sur le territoire à s'équiper d'une imprimante en 3D. Plus besoin de faire appel à des prestataires extérieurs, cet outil permet de franchir une étape en termes de modélisation en donnant un aperçu très précis des prototypes. Autre point fort de la société : les images et les vidéos 3 D, utilisant les logiciels les plus récents.

Installée depuis un an dans la pépinière d'entreprises de la CCI, Initiative Nord, située sur Koné, la société veut transformer définitivement l'essai et vient d'y établir son bureau principal. Car la demande dans le Nord est forte et la filière verte particulièrement développée. Un nouveau défi que l'énergique équipe est impatiente de relever.

BCINET
La liberté, ça compte...

www.bci.nc

+ d'info au 256 990
coût d'un appel local

www.bci.nc

BCI
Groupe BRED

ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN

Banque Calédonienne d'Investissement • SCAEM au capital de 7,5 milliards XPF • Siège social : 54, avenue de la Victoire - BP 95 - 98849 Nouméa Cedex
Tél. 25 65 65 - Fax (687) 27 40 35 • RCS Nouméa 58 9 015 479 - RIDET n° 0 015 479 001

Y'a du changement
dans l'ère



QUEL TALENT!

Découvrir, révéler,
accompagner,
valoriser...

Le talent, c'est avec
Âboro Consulting.



ÂBORO

Consulting

Cabinet de recrutement
& Solutions RH

le partenaire officiel et exclusif d' **Adecco**

Tel : 24.20.18
www.aboro.nc

« Aller directement à la rencontre des acteurs dans leur commune »



© E. Dell'Erba

14

Des éditions du Salon et de la Journée de l'entreprise sont régulièrement organisées à Koné en réponse aux besoins du Nord.

Accompagner les entreprises dans leur création et leur développement, un des rôles majeurs de la CCI-NC. En province Nord, le contexte économique et démographique confère à cette mission une importance particulière. Rencontre avec Pierre Kolb, président de la commission Nord à la Chambre consulaire.

En province Nord, certains freins - l'éloignement de la capitale, l'exode rural ou encore le manque de transports en commun dans certaines zones - expliquent que les entreprises peinent parfois à se développer comme elles le souhaiteraient. « Les entrepreneurs expriment souvent des besoins financiers ou des difficultés à mettre en rapport les nécessités de leurs entreprises avec les compétences nécessaires », expose l'élu consulaire Pierre Kolb. Face à ces demandes, la CCI a élaboré un certain nombre de solutions.

Des actions concrètes

Pour répondre à ce besoin concret et contribuer à l'émergence d'entreprises, la CCI a développé un programme d'accompagnement, réalisé en partenariat avec la province Nord. « À Koné, l'institution a mis en place un pôle de conseil aux entreprises, précise le président de la commission Nord. Ceux qui souhaitent créer leur structure peuvent demander le "pack créateur" et faire appel à des pros qui les aident à établir leur business

plan. Les jeunes entrepreneurs ont, eux, la possibilité de suivre une formation pratique sur le démarrage de l'activité ; ceci pendant près d'un an. Enfin, nous proposons également aux jeunes entreprises de conduire des autodiagnostic au sein de leur société », précise Pierre Kolb. Par ailleurs, la CCI de Koné est gestionnaire de la pépinière d'entreprises Initiative Nord. « Cela met des locaux, une bibliothèque, des services bureautiques à la disposition des jeunes entrepreneurs et leur permet de mutualiser les outils et les compétences. »

Des perspectives pour la côte Est

Si ces mesures commencent à faire leurs preuves du côté de VKP, elles trouvent néanmoins leurs limites dès lors que l'on évoque la côte Est. « Aujourd'hui, on est en phase de réussir le rééquilibrage Nord/Sud, rappelle Pierre Kolb. Mais le déséquilibre Est/Ouest persiste. Dans le Sud minier et sur la Côte océanienne, on ne peut pas regrouper tout le monde autour d'un grand projet comme

c'est le cas à Koniambo. À cela s'ajoute le fait que beaucoup d'entreprises n'ont pas le réflexe d'aller solliciter de l'aide. Ici, le modèle classique entrepreneurial n'est pas adapté, du coup, il était nécessaire de trouver une solution alternative. » C'est ce que devrait apporter le projet en cours de préparation de la CCI. « L'idée est d'aller directement à la rencontre des acteurs dans leur commune et de leur proposer une aide itinérante. Le dispositif s'appuiera sur les associations de producteurs locaux déjà constituées, la formule de l'entreprise « classique » étant peu adaptée au contexte de la côte Est. Un ou plusieurs professionnels pourraient apporter leur savoir-faire à ces associations qui se chargeraient, ensuite, de relayer les idées pour répondre aux problèmes des petits exploitants. L'objectif est clairement de bâtir un plan d'action en phase avec les habitudes et le mode de vie local », conclut l'élu.

VOLVO

Quand la **PRODUCTIVITÉ**
et la **SÉCURITÉ** font la paire !



210, rue Roger Gervolino
Magenta

CIPAC
Industrie

☎ 41 47 00
@ contact@cipac-industrie.nc

**50 ANS DE SAVOIR-FAIRE
AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**



**EMC RACHÈTE VOTRE FERRAILLE
ET VOS MÉTAUX NON FERREUX**



Cuivre



Aluminium



Laiton



260 260

Ducos industriel - 14 avenue Baie de Koutio
secretariat@emc.nc - WWW.emc.nc

CONSUMMATION

OPT

Le 1^{er} juillet 2013, les prix des télécommunications ont été modifiés. Désormais, le tarif d'une communication locale est fixé à 16,8 XPF/20s (au lieu de 18,9 XPF/20s), les redevances mensuelles d'abonnement à la ligne téléphonique Domitel à 2032 XPF TTC en provinces Sud et Nord, et 3032 XPF en province des Îles, à la ligne téléphonique Modetel à 1066 XPF en provinces Sud et Nord, et 2066 XPF en province des Îles. La redevance mensuelle d'abonnement à l'offre Optimo ADSL à 2394 XPF.

Les redevances annuelles pour les boîtes postales changent également. À compter du 1^{er} novembre prochain, elles seront de 4200 XPF, 6300 XPF ou 12000 XPF pour les agences de Nouméa, et 2940 XPF, 5250 XPF ou 12600 XPF pour les autres agences, en fonction de la taille de la boîte postale.

Dél. n°15/2013 du 24.06.13

Dél. n°16/2013 du 24.06.13

JONC n°8929 du 23.07.13

Défense des consommateurs

L'association « Union fédérale des consommateurs que choisir de Nouvelle-Calédonie », précédemment agréée pour une durée de cinq ans pour exercer les droits relatifs aux faits portant préjudice à l'intérêt collectif des consommateurs, bénéficie du renouvellement de son agrément pour une durée de cinq ans depuis le 1^{er} juillet 2013.

Arr. n°154 du 28.06.13

JONC n°8932 du 30.07.13

Étiquetage de produits préemballés

Certains produits préemballés sont désormais soumis à des obligations particulières en ce qui concerne la publicité de leurs prix. Lorsqu'ils sont exposés pour la vente au détail à emporter, ces produits doivent être munis d'une étiquette indiquant le prix de vente au kilo ou à l'hectogramme, au litre, au décilitre, au mètre, au mètre carré ou au mètre cube, ainsi que la quantité nette délivrée et le prix de vente correspondant. La liste de ces produits a été fixée par le gouvernement. Il s'agit, par exemple, des produits de la mer et d'eau douce, des plats cuisinés, des produits apéritifs, du chocolat, ou encore des produits condimentaires.

Arr. n°2013-1993/GNC du 30.07.13

JONC n°8933 du 01.08.13

FORMATION

Secourisme du travail

Les conditions d'agrément des formateurs en secourisme du travail ont été fixées. L'agrément est accordé par le président du gouvernement pour une période de 3 ans, à compter de la date de délivrance d'un certificat de formateur de sauveteur secourisme du travail. Il est délivré par l'Institut national de la recherche et de la sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Arr. n°2013-2105/GNC du 06.08.13

JONC n°8938

Tourisme

La province Nord a attribué à la CCI la somme de 7 200 000 XPF pour l'accompagnement à la professionnalisation des structures touristiques au titre de l'année 2013.

Dél. n°2013-203/APN du 28.06.13

JONC n°8935 du 08.08.13

PMU

Courses hippiques

Un « fonds de développement des courses hippiques et de la filière équine » a été créé au budget de la Nouvelle-Calédonie. Les ressources de ce fonds sont constituées du produit de la taxe sur les spectacles et les produits des jeux, due par les organisateurs du Pari mutuel urbain (PMU) sur les courses hippiques, et dont le taux a été fixé à 20%.

Dél. n°277 du 13.06.13

Dél. n°278 du 13 juin 2013

JONC n°8922 du 27.06.13



LE CODE DE COMMERCE SUR JURIDOC

Avant le transfert de compétences en droit commercial, seuls les textes métropolitains qui comportaient une mention spécifique étaient applicables en Nouvelle-Calédonie. Depuis le 1^{er} juillet dernier, la Nouvelle-Calédonie peut adopter ses propres textes en matière de droit commercial. Cependant, compte tenu du principe de permanence législative qui garantit une continuité du droit, tous les textes applicables avant le transfert demeurent applicables. Le site www.juridoc.gouv.nc permet désormais de consulter une version complète du Code de commerce et comprend tous les textes applicables sur le territoire, tant dans sa partie législative que réglementaire.

NOMINATION

Cafat

La composition du conseil d'administration de la Cafat a été arrêtée. Il est constitué de représentants des employeurs publics de la Nouvelle-Calédonie et d'administrateurs, nommés pour trois ans à compter de la publication au journal officiel. Les administrateurs sont répartis en deux collèges : celui des employés du secteur privé et public et celui des employeurs et travailleurs indépendants. Ces membres sont nommés par les différentes organisations représentatives des salariés et employeurs.

Arr. n°2013-1937/GNC du 23.07.13

JONC n°8933 du 01.08.13

Environnement

La province sud a désigné Jacqueline Deplanque et Dominique Flaugnatti en tant que représentantes des associations de protection de l'environnement, Françoise Kerjouanet et Jean-Marie Léopold en tant que représentants des associations de défense des consommateurs pour siéger au comité de suivi du schéma provincial de gestion des déchets.

Arr. n°1625-2013/ARR/DENV du 24.07.13

JONC n°8935 du 08.08.13

TAUX DE L'USURE AU 3^E TRIMESTRE 2013

PRÊTS AUX PERSONNES MORALES

(hors activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole, ou professionnelle non commerciale)

- Prêts pour achat ou vente à tempérament	7,99 %
- Prêts à taux variable d'une durée supérieure à 2 ans	3,63 %
- Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 2 ans	5,01 %
- Découverts en compte	13,36 %
- Autres prêts d'une durée inférieure ou égale à 2 ans	4,40 %

PRÊTS AUX PERSONNES PHYSIQUES ET PERSONNES MORALES

- Découverts en compte	13,36 %
------------------------------	---------

PRÊTS AUX PARTICULIERS

Prêts immobiliers

- Prêts à taux fixe	5,23 %
- Prêts à taux variable	4,68 %
- Prêts relais	5,44 %

Autres crédits

- Prêts inférieurs ou égaux à 357 995 ^F	20,09 %
- Entre 357 995 ^F et 715 990 ^F	15,77 %
- Supérieurs à 715 990 ^F	11,05 %

INTÉRÊT LÉGAL

Vos factures ne sont pas réglées à temps et vous envisagez de réclamer des intérêts de retard ? Deux solutions... :

- Vous avez prévu dans vos conditions de paiement un intérêt conventionnel que vous réclamerez après mise en demeure de payer.
- Vous n'avez rien prévu et vous devrez appliquer l'intérêt légal, toujours après mise en demeure de payer.

2013	0,04 %
2012	0,71 %
2011	0,38 %
2010	0,65 %
2009	3,79 %

TAUX DE BASE BANCAIRE

TBB moyen pondéré : 6,60 %

Source : Institut d'émission d'outre-mer

INDICE ET TAUX

- Prix août 2013	104,88 %
- Prix août 2013 hors tabac	104,73 %
- Inflation 2013 hors tabac	+ 0,6 %
- Inflation 2013	+ 0,6 %

SALAIRE MINIMUM GARANTI (DEPUIS LE 1^{ER} MARS 2013)

- SMG horaire	899,32 ^F
- SMG mensuel	151 985 ^F

SALAIRE MINIMUM AGRICOLE (DEPUIS LE 1^{ER} MARS 2013)

- SMAG horaire	764,63 ^F
- SMAG mensuel	129 189 ^F

FEUILLE DE PAIE

LES PLAFONDS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2013

- Plafond Cafat	349 400 ^F
- Plafond maladie Cafat / Ruamm	
- Tranche 1	490 700 ^F
- Tranche 2 (jusqu'à 5 073 500 F CFP)	490 701 ^F
- Plafond FSH (fonds social de l'habitat) Délibération modifiée n° 210 du 30.10.1992 - Article 2	294 900 ^F
- Plafond Formation professionnelle Articles Lp 720-1 à 720-5 et R 720-3 du Code des impôts de Nouvelle-Calédonie	349 400 ^F

Pour toute information complémentaire, contactez la Cafat : Tél. 25 58 00

ÉVOLUTION DU BT21

	2012	2013
Janvier	96	101,34
Février	96,23	101,30
Mars	98,43	101,29
Avril	98,67	101,44
Mai	99,01	101,66
Juin	99,16	101,70*
Juillet	99,18	101,66
Août	99,20	101,67*
Septembre	99,54	
Octobre	100,15	
Novembre	100,02	
Décembre	100	

Attention, index BT21 rénové (voir www.isee.nc ou contactez le Centre d'informations économiques de la CCI pour plus de renseignements - Tél. 24 31 20 - doc@cci.nc).
Base 100 : décembre 2012.

* = Indice provisoire.

IRL, INDICE DE RÉVISION DES LOYERS D'HABITATION



Créé en 2007, cet indice est venu remplacer le BT21 uniquement dans le cadre des loyers d'habitation. À compter du 11 octobre 2012, pour les baux conclus ou renouvelés après le 1^{er} janvier 2007, les loyers des locaux à usage

d'habitation peuvent être revalorisés suivant l'indice de révision des loyers, dans la limite maximale de 2% par an, conformément à la délibération n°152 du 28 septembre 2011 relative à la révision du prix des loyers. IRL (Base 100 en décembre 2006).

IRL juillet 2013 : 119,34 / IRL août 2013 : 119,51*

Pour tout renseignement, contactez la Direction des affaires économiques : tél. 23 22 50 - dae@gouv.nc

EIRL : un statut simple et prometteur

Depuis début 2011, les entrepreneurs métropolitains peuvent opter, sous certaines conditions, pour un nouveau statut : l'EIRL. Quels sont ses avantages ? Tous les Calédoniens peuvent-ils y accéder ? Tour d'horizon avec le concours de l'avocate Anne Gras.

Qu'est-ce que l'EIRL ? Acronyme d'Entreprise individuelle à responsabilité limitée, il s'agit d'un statut créé par une loi du 15 juin 2010. Un décret a rendu son application possible dans l'Hexagone au 1^{er} janvier 2011. Près de 6 500 EIRL existent à ce jour en Métropole, et deux en Nouvelle-Calédonie. Contrairement à d'autres statuts (EURL, SARL, SELARL...), il n'y a pas création d'une personne morale nouvelle : l'entrepreneur, personne physique, exerce en nom propre sous statut EIRL. Tout entrepreneur individuel, sans associé donc, peut en bénéficier en Métropole, que son activité soit industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole. Le statut autorise par ailleurs l'entrepreneur à avoir des salariés. Il est également possible de changer de statut, de passer d'EURL à EIRL, ou d'EIRL à SARL, par exemple. La procédure est alors un peu plus complexe.

Les avantages de ce nouveau statut

Le statut de l'EURL (entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée) étant ressenti par beaucoup comme encore trop complexe, le législateur, soucieux de favoriser les créations d'entreprise, a imaginé un statut simplifié, accessible à moindre coût et quasi exempt de formalités administratives. L'EIRL permet également de protéger son patrimoine privé des conséquences éventuelles de son activité professionnelle : l'entrepreneur déclare le patrimoine affecté à son activité professionnelle, seul engagé vis-à-vis des créanciers (sauf cautions complémentaires).

Les obligations de l'entrepreneur

En plus de la déclaration annuelle du patrimoine professionnel, lequel doit être estimé et quantifié par un notaire ou un comptable s'il dépasse une valeur de 30 000 euros (3 580 000 XFP), les obligations de l'entrepreneur optant pour l'EIRL (et inscrit de ce fait sur le registre spécial des EIRL, tenu au greffe du tribunal de commerce) sont les suivantes : déclarer une dénomination sociale, faire figurer sur tous ses actes (factures, contrats, etc.) la mention « EIRL », tenir une

comptabilité séparée et ouvrir un compte bancaire séparé de ses comptes personnels.

Accéder à ce statut en Nouvelle-Calédonie

Comme le souligne Anne Gras : « Ce statut est très adapté à la Nouvelle-Calédonie, où existe le système des patentés. Entre autres effets positifs, comme celui de la protection des biens personnels, l'EIRL pourrait être un tremplin vers plus de professionnalisation pour ceux-ci, sans perdre au passage la souplesse d'emploi de la patente, qui n'existe plus depuis longtemps en Métropole. » Mais si une ordonnance du 24 mars 2011 a bien rendu applicable ce statut localement, il manque encore des mesures d'application pour que celui-ci soit pleinement effectif. Ainsi, les ressortissants des Chambres consulaires n'y ont pas encore accès. Autre différence : en Métropole, un entrepreneur EIRL peut opter pour le régime d'imposition sur le revenu (IR) ou celui sur les sociétés

(IS). En Nouvelle-Calédonie, seul le choix du régime IR est possible à ce jour.

Du fait du récent transfert des compétences du droit commercial au 1^{er} juillet 2013, il appartient maintenant au Congrès, par délibération pour ce qui concerne le droit commercial, et par loi du pays pour les aspects fiscaux, de faire le nécessaire pour permettre aux entrepreneurs de disposer pleinement des possibilités de ce statut. D'ici là, selon Anne Gras, « Avant d'opter pour l'EIRL, mieux vaut attendre les précisions attendues des autorités locales, sensibilisées à ce sujet ». Si ce statut semble promis à un beau succès sur le territoire, il conviendra donc de patienter avant de le saluer...

► Pour en savoir plus
www.eirl.fr



Professionnels maîtrisons notre **AVENIR...**

COMMANO.nc © Photo Fred Payet pour CSP



L'environnement NOTRE PRIORITÉ Vos déchets NOTRE SPÉCIALITÉ

Entreprises, Industries, Commerces, Artisans, Professionnels... Nous sommes là pour vous aider à gérer vos déchets.

Acotred, le regroupement d'entreprises spécialisées dans la gestion de tous types de déchets.

ENSEMBLE, PRÉSERVONS NOTRE ENVIRONNEMENT.

Site : www.acotred.nc - E-mail : contact@acotred.nc - Tél. : 24 82 00

- Conseil et Assistance technique
- Location d'équipements : bacs, bennes, compacteurs
- Collecte et traitement
- Valorisation et recyclage
- Pompage, nettoyage, dépollution



...ensemble
OUI



ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS PACIFIQUE

La SIC, moteur du développement durable en Nouvelle-Calédonie



Engagée dans le développement durable, la SIC mène chaque année des actions fortes aussi bien dans le domaine environnemental, social qu'économique.



AXE ENVIRONNEMENTAL

- **33 %** du patrimoine équipé de chauffe-eau solaires
- **Plus de 20 000** arbres plantés en 2012
- **24** points d'apport volontaire pour le tri sélectif



AXE ÉCONOMIQUE

- **2 000** emplois induits
- **3,3 %** du PIB de la Nouvelle-Calédonie
- **7 milliards** de francs d'investissements en 2012

AXE SOCIAL

- **210** logements adaptés aux personnes à mobilité réduite
- **280** logements adaptés pour les personnes âgées
- **1 400** personnes logées issues de sites insalubres



Plus de 20 000 arbres plantés en 2012 dans le cadre de l'opération « 1 arbre 1 jour, 1 vie »

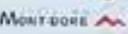
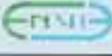


Société immobilière de Nouvelle-Calédonie
15 rue Guynemer - BP412
98845 Nouméa Cedex
28 23 16 - 28 43 56
www.sic.nc

[1988-2013] : la SIC, 25 ans au service des Calédoniens



Contrat de Développement

	PROVINCE SUD	Ville du Mont Doré	
Maitre de l'ouvrage	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE		
Assistance à Maitre d'ouvrage CEO :	ENVIE		

Résidence LE JARDIN DES SENS
70 logements Seniors

Architecte - Maître d'œuvre :	ATELIER 13 SARL	N° :	29 32 06
Piloté :	PACIFIQUE ETUDES ET ARCHITECTURE	N° :	29 26 74
Bureau de Coûté :	BUREAU VERTAL	N° :	41 62 86
BET : Bâtiment Technique et Qualité Environnementale Bâtiment (QEB) :	BECARE	N° :	26 44 77
BET : TERRASSEMENT VRD PAYSAGISTE :	SIGMA INGENIERIE	N° :	27 12 82
BET : VRD ELECTRICITE :	CEL	N° :	27 65 36
BET Sécurité : SECUPREV	SECUPREV	N° :	25 10 90
Plan de l'Environnement : BIOTOP	BIOTOP	N° :	23 04 88

lot 01 : Gros oeuvres :	OCR
lot 01A : Fondations profondes :	FONDACAL
lot 02A : Voies - Réseaux humides :	VRD NC
lot 02B : Mur bois :	SIRAS
lot 02C : Réseaux secs enterrés :	VRD NC
lot 02D : Matière électrique :	DJO ELECT
lot 02E : Solen d'éclairage :	SOCOMETRA
lot 03 : Terrassements / VRD :	MT TERRASSEMENT
lot 04 / 07 : Couverture / Charpente :	SOFAMET
lot 10 : Peinture :	PASCAUD
lot 13 : Électricité :	DJO ELECT
lot 14 : Plomberie / Sanitaires :	PEGASE PLOMBERIE
lot 14B : Production d'eau chaude solaire :	BBC SARL
lot 15 : Menuiseries extérieures :	PROVALU
lot 16 : Menuiseries bois :	BENEYTOU
lot 18A : Aménagement cuisine :	SOPEMA
lot 18B : Placards :	STF
lot 19 : Revêtements de sol et murs :	CARDAL
lot 22 : Cloisons logères / Plâtrerie :	E2R
lot 28 : Espaces verts :	MANGO PAYSAGES

CHARTER

Apport conforme à la Loi Girardin de délocalisation
 SIC : emprunt Caisse des Dépôts et Consignations 29 %
 SIC : emprunt Agence Française du Développement 60 %
 SIC : Fonds propres 4 %
 Subvention du CTME 15 000 000 F



Permis de Construire N° 98817-2011-0071 du 24 janvier 2012

PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE - CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

Nouveau souffle sur les Chantiers verts



© C. Quentin

Dossier

Une charte actualisée

Depuis 2009, les chantiers calédoniens peuvent se déclarer « Chantier vert ». Adoption volontaire des maîtres d'ouvrage d'une charte en faveur du respect de l'environnement, la démarche se présente sous un nouveau jour : plus accessible, plus visible et plus valorisante.

Initiée par la représentation calédonienne de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) en 2009, la charte Chantier vert prend aujourd'hui un nouvel élan. Confiée à la CCI depuis octobre 2012 dans sa gestion administrative et son animation, elle a également fait l'objet d'une actualisation pour en accroître l'efficacité. « Il s'agit avant tout d'un engagement volontaire des maîtres d'ouvrage dans cette démarche "chantier vert", explique Matthieu Ladiesse, chef du service développement durable à la CCI. La première étape consistait en l'envoi d'une lettre d'engagement concernant le respect des prescriptions de la charte et à déclarer leur chantier comme participant à la démarche. »

Après une soixantaine de chantiers, l'Ademe a souhaité dresser un bilan de la démarche, ce dont s'est chargé le bureau d'études Capse NC l'année dernière. « Nous avons mené un audit aboutissant à un bilan global et à un retour d'expérience, explique Julie Vinciguerra, ingénieure environnement au sein du bureau d'études, avec un résultat assez contrasté. » Engagement volontaire du maître d'ouvrage, la démarche a d'abord été perçue comme une contrainte par certaines sociétés travaillant sur le terrain avant de voir plusieurs d'entre elles s'impliquer plus volontiers dans les efforts à fournir. Pour une

véritable efficacité, manquaient un cadre un peu plus contraignant, des moyens de valorisation des entreprises engagées et des outils de communication et de sensibilisation accessibles à l'ensemble des acteurs concernés.

De l'étude à la refonte

Une nouvelle mouture de la charte s'apprête donc à être dévoilée. Les modifications concernent surtout la mise en œuvre. « En partant des observations faites dans l'audit, nous avons créé des groupes de travail avec les partenaires afin de repenser les outils de communication et de sensibilisation, précise Laure Massé, conseillère environnement en charge de la charte Chantier vert au sein de la CCI. Les maîtres d'ouvrage, initiateurs de la démarche, continuent de nous envoyer une lettre d'engagement. Elle est toutefois un peu plus complète. Le maître d'ouvrage accepte de nous informer sur les moyens contractuels mis en place pour intégrer la charte. Il accepte aussi de nous transmettre en fin de travaux le bilan qualitatif et quantitatif des déchets collectés et traités », ajoute-t-elle. La lettre d'engagement est assortie d'un nouveau formulaire reprenant les cinq axes de la charte – réglementation, pollution, déchets, biodiversité et érosion, bruit – et liste les préconisations techniques. Vingt-deux d'entre elles sont pré-cochées, et

LE COÛT D'UN CHANTIER VERT

À l'issue d'un chantier vert, des bilans doivent être fournis aux bureaux d'études, le cas échéant, et à la CCI pour évaluer le bon fonctionnement du chantier, ses consommations en eau et électricité, sa production de déchets, mais aussi son coût. À l'heure actuelle, seule la Sic a effectué une évaluation et estime à environ 2 % le surcoût issu d'une démarche Chantier vert. Le plus onéreux et le plus complexe demeure le tri des déchets (location des bennes, évacuation des déchets).



© C. Quentin

donc obligatoires, quatorze autres demeurent à l'appréciation du maître d'ouvrage qui doit en choisir un minimum de trois. Le document pourra être intégré à chaque étape administrative, jusqu'au dossier de consultation des entreprises.

Les moyens d'un suivi efficace

Car le but est bel et bien que la démarche soit suivie par tous les maillons de la chaîne. Le maître d'ouvrage fait le choix initial puis intègre la charte Chantier vert aux pièces administratives. « Nous procédons de cette manière pour chacun de nos chantiers verts », décrit Loïc Martin-Cocher, chargé de mission développement durable à la Sic, maître d'ouvrage actif en matière de préservation de l'environnement. Lorsque le maître d'œuvre signe le contrat, cela implique qu'il est d'accord avec l'application de la charte. » Pour être assurée d'un véritable suivi, la Sic demande à ce que la maîtrise d'œuvre intègre un bureau d'études environnement. Le travail de celui-ci débute en amont du chantier par la rédaction d'un plan d'action environnement, un des outils existants favorisant l'application de la charte. Selon Emmanuelle Ruet-Garioud, gérante de Biotop, spécialisé

dans ce domaine, « La charte définit les attentes pour un chantier donné, ainsi que les sanctions qui peuvent accompagner les manquements à ces attentes ». Reste que, si les bureaux d'études peuvent préconiser l'usage de ces pénalités financières, seul le maître d'ouvrage peut éventuellement les appliquer.

Pour aider les maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage à intégrer la charte Chantier vert aux documents administratifs, la CCI a, de son côté, rédigé un guide proposant des modèles de pièces contractuelles des marchés de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux. « Ce guide nous a permis d'intégrer la charte dans tous les documents administratifs », reconnaît Carinne Daly, chef de la subdivision opérationnelle de la construction à la mairie de Nouméa. Nous donnons également une trame au maître d'œuvre qui peut, à son tour, adapter les documents pour ses pièces administratives. » Un gage, pour le responsable du suivi de la charte, qui peut intégrer ses engagements dès le contrat signé avec les entreprises.

Un engagement à tous les niveaux

Afin de fixer une ligne directrice, différents documents, intégrés au dossier de consul-





Stockage d'huile et bassin de rétention, un exemple de bonne pratique sur le chantier du Médipôle.

© A.C. Lévesque



© C. Quentin

Chantier du Médipôle : des résultats probants

Depuis le lancement du chantier de Koutio, la société KMC, mandataire du lot principal (gros œuvre, charpente, toitures, menuiseries intérieures et extérieures...) effectue le suivi de la charte Chantier vert pour son propre compte, mais aussi pour l'ensemble des entreprises présentes sur le chantier. Une obligation pour le futur bâtiment destiné à recevoir la reconnaissance HQE, « haute qualité environnementale ». « La mise en place d'un Chantier vert fait partie de la démarche globale », souligne Gaël Trofléau, responsable qualité sécurité environnement chez KMC. Les efforts ont débuté dès la construction de la base-vie et des bureaux et se poursuit très largement sur le chantier lui-même. Fossé de récupération des eaux, bassins de décantation, bennes pour le tri des déchets aux quatre coins du chantier et à l'intérieur du bâtiment en construction, zone de stockage et de récupération des huiles... Les manifestations concrètes d'un Chantier vert se retrouvent en de multiples points sur celui de Koutio !

tation des entreprises, tels le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), la charte chantier, le schéma d'organisation et de gestion des déchets (Soged) ou le plan d'action environnementale, peuvent décrire les ouvrages à mettre en place : bassin de décantation, zone de tri, fossés de récupération des eaux... « Nous allons jusqu'à identifier les postes les plus importants afin que les entreprises évaluent au plus juste les implications financières de la charte Chantier vert », expose la gérante de Biotop. Enfin, sur le terrain, les bureaux d'études accompagnent les entreprises tout au long de la vie du chantier. « Pour informer les entreprises sur la démarche, ajoute Julie Vinciguerra de Capse-NC, des sensibilisations ciblées par secteur d'activité sont organisées dès qu'un nouveau sous-traitant intègre le chantier ». En effet, si maître d'ouvrage et maître d'œuvre s'impliquent, ce sont les entreprises sur le terrain qui sont les premières concernées. La CCI a d'ailleurs prévu une série de cinq affiches destinées à véhiculer, à l'aide de dessins, des messages de bonnes pratiques. Un livret, simple et compréhensible, est également prévu pour la promotion des gestes adéquats : ne pas brûler les déchets,

procéder à leur tri, prêter attention aux produits dangereux, limiter le bruit et respecter l'environnement. « Le plus complexe est bien le tri des déchets, confirme l'ingénieure de Capse NC. La sensibilisation doit se poursuivre pour être efficace, et c'est ce que nous faisons lors de nos visites, une à deux fois par mois, selon les chantiers. »

Des entreprises valorisées

Les outils sont à disposition, les maîtres d'ouvrage volontaires, les maîtres d'œuvre engagés... Reste à valoriser les entreprises les plus vertueuses. « Nous allons mettre en ligne un site Internet, www.chantiervert.nc, sur lequel sera disponible toute la documentation liée à la charte et aux moyens de s'y engager, répond Laure Massé, mais aussi la liste des Chantiers verts en cours et des exemples de bonnes pratiques retrouvées sur les chantiers verts calédoniens. Il sera enrichi au fil du temps en fonction des retours des expériences. » Un moyen efficace de travailler son image de marque et, à terme, de se mettre en valeur lors d'appels d'offres, notamment publics. « Dans le règlement particulier d'appels d'offres qui fixe notamment les critères de sélection de l'entreprise, précise Julien Fondère, chargé

LES PARTENAIRES

Depuis l'origine de la charte Chantier vert, en 2009, les partenaires sont le gouvernement, les trois provinces, la Ville de Nouméa, la Sic, le BTP-NC, Scal-Air, la CCI et la CMA. Le groupement d'entreprises Synergie s'est joint au mouvement cette année.

LE RÔLE DES MAÎTRES D'OUVRAGE ET MAÎTRES D'ŒUVRE

Le maître d'ouvrage : C'est la personne morale pour laquelle l'ouvrage est construit. Il définit le besoin, l'objectif du projet, son calendrier et son enveloppe financière. Il choisit le processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé et conclut avec les maîtres d'œuvre et entrepreneurs les contrats concernant les études et l'exécution des travaux.

Le maître d'œuvre : C'est la personne morale, publique ou privée, qui, en raison de sa compétence technique, est chargée par le maître d'ouvrage de diriger l'exécution des marchés de travaux. Il assure la conformité architecturale, technique et économique de la réalisation du projet.

d'opération sur les projets de construction à la mairie de Nouméa, nous avons désormais 5 à 10 % de la notation liés au Chantier vert ». Les entreprises doivent fournir des éléments relatifs à la démarche et à la manière dont elle prendra vie sur le terrain. Avec des dossiers alimentés de références ou attestations de réalisation d'anciens chantiers verts, la mairie aura matière à départager deux entreprises aux budgets et savoir-faire similaires.

La charte Chantier vert, pilotée par la CCI, est désormais convenablement armée pour séduire et convaincre de son utilité, tant les décideurs que les entreprises du BTP : « Il faut bien prendre conscience, conclut Emmanuelle Ruet-Garioud, qu'une entreprise qui tient correctement son chantier et prend en compte l'environnement a tout à y gagner ». En effet, en optimisant son approvisionnement et le stockage, en respectant la réglementation en vigueur, les structures évitent les pertes de produits et les risques de sanctions et, finalement, se retrouvent gagnantes.

Pour plus de renseignements :
tél. 24 31 15 - chantiervert@cci.nc
Les documents liés à la charte Chantier vert seront disponibles sur www.chantiervert.nc à partir de novembre 2013.

3 questions à Stéphanie Arriéguy, secrétaire générale du BTP-NC

Le BTP-NC est partenaire de la charte : quel éclairage apportez-vous ?

Nous sommes partenaires depuis l'époque de l'Ademe. Notre rôle est davantage de faire remonter le ressenti des professionnels du BTP, étant la voix de ce secteur d'activité. Ce dossier est très bien porté par la CCI. La mise en place d'outils de sensibilisation pour la protection de l'environnement doit être réalisée par les professionnels du domaine, et c'est le cas.

La charte est-elle bien accueillie parmi vos adhérents ?

Cette charte est évidemment bien accueillie par les entreprises du BTP : c'est aussi dans leur intérêt de respecter les bonnes pratiques pour la protection de l'environnement. Un Chantier vert est systématiquement plus organisé, plus propre, moins dangereux, ce qui est en totale adéquation avec l'évolution réglementaire de l'hygiène et de la sécurité. Les salariés travaillent dans de meilleures conditions et la productivité ne peut être que meilleure. Les entreprises ont l'habitude de travailler sur des Chantiers verts puisqu'un nombre conséquent a maintenant été réalisé. Elles sont volontaires et le secteur du BTP est vraiment valorisé. Une belle occasion d'ouvrir la porte à de nouveaux métiers dans le BTP.

Le BTP-NC effectue-t-il un suivi de la démarche et de l'implication ?

Le nombre de Chantiers verts déjà réalisés fait que les entreprises sont déjà très au fait et elles mettent en place les règles demandées par le maître d'ouvrage. L'assimilation se fait, les habitudes se prennent et nous n'avons aucun doute sur l'implication de nombreuses entreprises du BTP. Le travail est à continuer bien sûr : il ne doit plus y avoir une entreprise qui passe à côté ! Il faut que cette analyse du suivi soit faite par des professionnels de l'environnement, notre rôle est surtout de relayer l'information. Actuellement, la CCI travaille sur des outils de communication très bien conçus, très accessibles, et notre mission sera de les diffuser largement.

Pour une informatique éthique...

La loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, à l'origine de la création de la Cnil, s'applique pleinement en Nouvelle-Calédonie. Suite au Rendez-vous de l'économie du 5 septembre dernier, le point sur les fondements de cette loi, sur l'organisme chargé de son respect et sur les responsabilités éthiques et morales qui s'imposent aux entreprises calédonniennes.

Autorité administrative indépendante créée en 1978, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) veille à ce que l'informatique ne porte atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'Homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques. Elle exerce ses missions conformément à la loi du même nom.

Si la Cnil ne dispose pas de représentation permanente en Nouvelle-Calédonie, les entreprises désireuses de se mettre en conformité avec les dispositions législatives en vigueur peuvent mener des démarches en ligne sur www.cnil.fr

Informer, accompagner, éduquer : trois missions principales

Informer les citoyens de leurs droits, les sociétés de leurs obligations, accompagner les entreprises dans leurs projets informatiques en veillant à leur conformité légale sont les grandes raisons d'être de la Cnil. Celle-ci dispose également d'un pouvoir de contrôle et de sanction dont elle use néanmoins avec doigté, consciente que la sanction seule est improductive. Ainsi, malgré des plaintes en hausse, 6 000 en 2012 contre

4 500 en 2007 et des contrôles triplés durant cette même période, les mises en demeure ont été divisées par trois, passant de 128 à 43 dans le même intervalle. Nombre d'entreprises ont pris conscience de la nécessité éthique de leurs actions et considèrent aujourd'hui la Cnil comme un partenaire. En atteste le succès des CIL, Correspondants informatique et libertés. Depuis 2004, les entreprises et les administrations peuvent en effet désigner un CIL qui a pour mission de s'assurer que l'organisme respecte bien les obligations issues de la loi "Informatique et Libertés". Ils étaient plus de 10 000 fin 2012, moitié moins trois ans auparavant.

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

Constitue une donnée à caractère personnel toute information relative à une personne physique identifiée, ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. Pour déterminer si une personne est identifiable, il faut considérer l'ensemble des moyens auxquels peut avoir

accès le responsable du traitement, ou toute autre personne, en vue de permettre son identification. Si le nom, le prénom, l'adresse personnelle viennent immédiatement à l'esprit, bien d'autres éléments sont à considérer : numéro de client, adresse IP, numéro de portable... Déclarer à la Cnil tout fichier (numérique ou non) contenant des données personnelles, dans la mesure où leur utilisation peut porter atteinte à la vie privée ou aux libertés, est un impératif légal.

Les fondamentaux à respecter

Si déclarer ses fichiers à la Cnil est une condition nécessaire, cette seule démarche ne suffit pas à respecter la loi. Sont ainsi interdites de collecte les données reposant sur des facteurs discriminatoires (race, religion, ethnie, mœurs...). Cette collecte doit aussi correspondre à une finalité légitime, c'est-à-dire en rapport avec l'activité de l'entreprise et être proportionnée ; en clair, une entreprise ne peut pas recueillir plus d'informations que celles nécessaires au but recherché.



LA CNIL, DES OBLIGATIONS ET DES CONTRÔLES

Devant plus d'une centaine d'auditeurs, Me Frédéric Forster, avocat spécialisé dans le droit des technologies avancées, a abordé les différentes obligations de respect de la loi « informatiques et libertés », ainsi que les capacités de contrôle et de sanction de la Cnil, durant le Rendez-vous de l'économie, organisé le 5 septembre à l'auditorium de la CCI. L'intégralité du document de présentation est téléchargeable sur www.cci.nc

Pré-diagnostic énergie : mieux consommer et économiser

Conjuguer efficacité économique et nécessité environnementale ? Un pari en passe d'être relevé pour les entreprises participantes au pré-diagnostic énergie, mis en place par la CCI, le gouvernement et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). À la clef, un beau succès évoqué lors de la conférence organisée à la CCI le 1^{er} octobre, qui appelle déjà une « saison 2 ».

Dix entreprises locales candidates se sont soumises au pré-diagnostic énergie dans le cadre d'une opération pilotée par Matthieu Ladiesse, conseiller technique développement durable à la CCI. Si économiser de l'énergie dans l'entreprise est aujourd'hui un impératif économique, cet objectif répond aussi à une exigence environnementale. Afin de renforcer cette prise de conscience et d'impulser une démarche vertueuse au sein des entreprises, la CCI, le gouvernement et l'Ademe, ont mis en place un dispositif de pré-diagnostic énergie. L'objectif : permettre aux industriels participant d'identifier les gisements d'économie d'énergie à court et à moyen termes et être une force de proposition en matière de maîtrise des consommations.

Un premier essai fructueux

La Société industrielle des eaux du Mont-Dore, Pacific Tuna, Goodmanfield (site biscuitière et site snacks), la Charcuterie française, Sud glaçons, la Société de conserverie périgourdine du Pacifique, la Société calédonienne d'exploitation boulangère, Azur piscines et Tennessee Farm ont constitué le premier bataillon de volontaires. Maeva Gastinel, responsable administrative et financière de la SSCP La Périgourdine, exprime sa satisfaction : « Pour notre entreprise, qui ne dispose pas de sous-comp-

teurs électriques, cette opération a permis d'appréhender de manière fine les ratios de consommation entre le groupe froid et l'équipement productif ; la restitution effectuée par les chargés de mission a fourni des éléments d'appréciation utiles au moment où nous envisageons de nouveaux investissements ».

Mettre en lumière les point faibles en matière de consommation énergétique

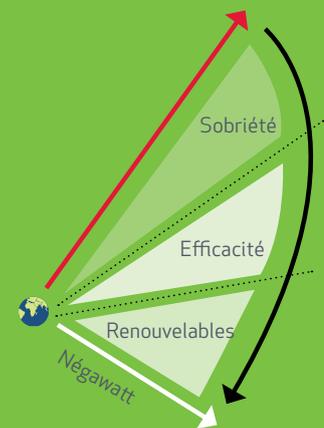
Le bilan global de ce pré-diagnostic fait apparaître un certain nombre de points faibles, communs aux dix entreprises visitées. Parmi eux : les fuites sur les réseaux d'air comprimé et l'éclairage à ballasts ferromagnétiques. Autre piste de réflexion intéressante : la réévaluation de leur abonnement de puissance souscrite. En effet, les abonnements surdimensionnés ou sous-dimensionnés entraînent des surcoûts, mis en évidence dans six entreprises. Au final, selon le cabinet Capse, maître d'ouvrage du pré-diagnostic, « Il serait intéressant pour la majorité des entreprises visitées de réaliser des études énergétiques plus poussées afin d'évaluer et de comparer les différentes solutions éco-énergétiques que pourraient procurer de nouveaux équipements ». Une première étape prometteuse.

LA DÉMARCHE « NÉGAWATT »

Suite logique des constats énergétiques et environnementaux, les « négawatts » représentent l'énergie non consommée grâce à un usage plus efficace.

Face à l'épuisement programmé des ressources fossiles et fissiles, à l'urgence climatique et aux multiples dégâts environnementaux, il est souhaitable de réduire nos consommations d'énergie. Cette réduction peut se faire par l'arrêt des gaspillages, par des actions de sobriété et d'efficacité énergétique (augmentation des rendements, isolation des bâtiments...).

Le watt étant une unité de puissance, le négawatt quantifie une puissance « en moins », c'est-à-dire la puissance économisée par un changement de technologie ou de comportement. Ce potentiel de réduction d'énergie, baptisé potentiel de « négawatt », est un formidable gisement disponible et se complète idéalement par un accroissement de la part des énergies renouvelables.



26



Différentes solutions éco-énergétiques ont été ébauchées pour chacune des 10 entreprises participantes, dont La charcuterie française.

© D.I.R.

Une solution de collecte pratique, économique et peu encombrante pour les entreprises.



27

ECO DI FAIT PLACE NETTE EN MOINS DE 3 MINUTES POUR LES GRANDS ET PETITS BESOINS :

Facile d'usage, efficace et sûr, ECO DI s'adapte aux volumes et aux différents types de déchets !

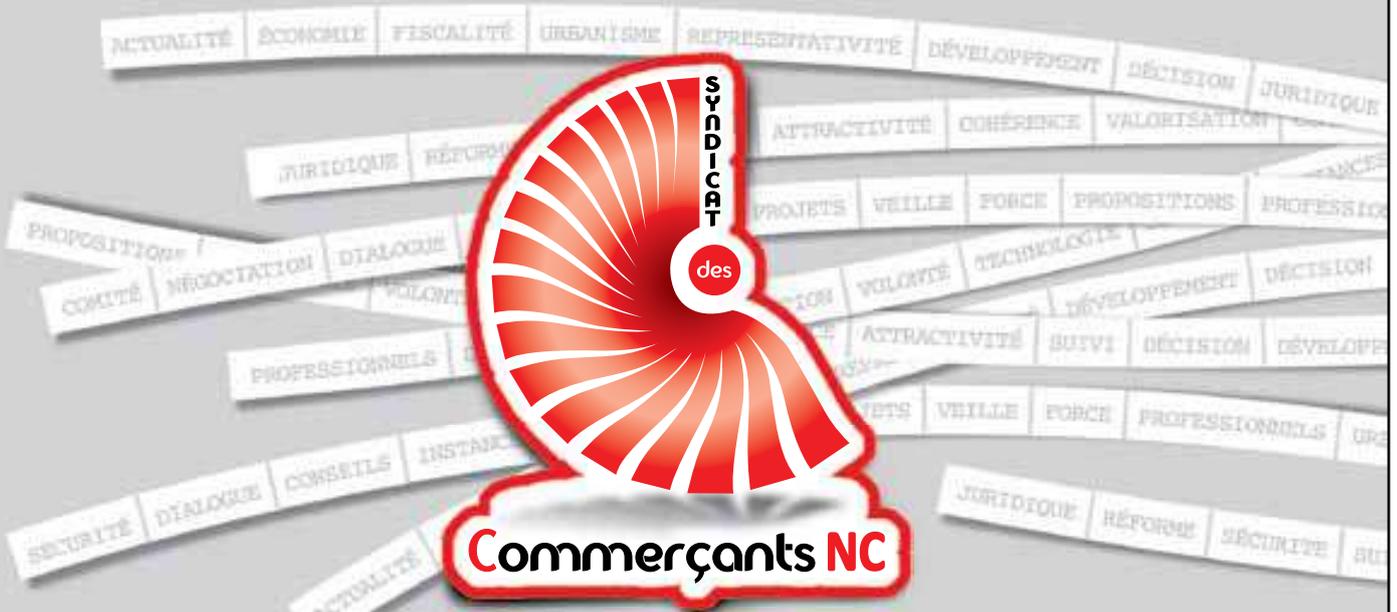
ECO DI

- 2 tailles de conteneurs : 5 et 7m³
- Système de préhension par grue
- Collecte rapide avec un seul opérateur
- Conteneur fermé et verrouillé
- Durée de vie de 10 ans
- Conteneur personnalisable



Être informés, représentés et soutenus

**Commerçants de Nouvelle-Calédonie,
soyez au cœur de l'actualité.**



**Bravo l'été 2013 débute le 26 octobre ,
message aux commerçants : inscrivez- vous au plus vite !
Renseignements 27 54 10 ou syndicatcommerce@lagoon.nc**



besart



Validation des Acquis
de l'Expérience

**Dans votre entreprise, faites reconnaître
l'expérience de vos salariés !**

Véritable outil de gestion des ressources humaines, la VAE permet d'identifier les compétences de votre entreprise et de valoriser les savoir faire de vos collaborateurs.

La démarche de Validation des Acquis de l'Expérience est accessible à toutes personnes ayant au moins 3 ans d'expérience dans un métier en rapport avec un diplôme. Plus de 15000 certifications sont accessibles par la VAE

La VAE est un dispositif de la formation professionnelle inscrit dans le code du travail. A ce titre, l'entreprise peut utiliser son obligation de formation pour financer les VAE de ses salariés et leur accorder un congé de formation.

La VAE peut être une action individuelle à l'initiative de vos salariés ou une action initiée et portée par l'entreprise.

Pour mettre en œuvre une démarche VAE au sein de votre entreprise, vous pouvez vous faire accompagner pour :

- Définir votre projet d'entreprise
- Informer les salariés
- Affiner le projet personnel des salariés intéressés
- Faire le choix de la certification la plus adaptée

La cellule VAE de l'IDC-NC est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous soutenir tout au long de la démarche.



Pour plus d'informations :
www.vae.nc - Tél. 29 20 13

Mission évolution

Si son importance est parfois négligée, l'entretien annuel d'échange est un rendez-vous incontournable entre le manager et le collaborateur qui permet de faire un point sur le travail de ce dernier et de cadrer son évolution. Pour être sûr d'obtenir un résultat gagnant/gagnant, il est nécessaire de le préparer efficacement.



L'entretien annuel d'échange offre la possibilité d'évaluer les compétences du salarié, d'identifier ses points forts et ceux à améliorer, et de fixer ses objectifs. Il revêt une importance capitale aussi bien pour le collaborateur que pour son manager puisqu'il va permettre d'établir ensemble les objectifs et d'anticiper les besoins sur l'année à venir. Aujourd'hui, cet entretien est encore trop souvent perçu par les employés comme une sorte d'« oral d'évaluation ». Or, comme toutes les techniques managériales, il suit un schéma très précis, expliqué en détail dans la formation « conduite de l'entretien annuel d'échange » proposée par la CCI.

Un entretien dans les règles de l'art

« Quand on est candidat à des fonctions, on répond à une sorte d'appel d'offres prévu selon une fiche de poste. Au bout d'un temps, il faut être capable de faire le point sur les missions de l'employé et les attentes de l'entreprise pour voir si celles-ci correspondent », explique Fabrice Boulay, formateur à la CCI. En réalité, le rôle de l'entretien annuel d'échange est de mettre en lumière trois éléments : ce qui est bien, ce qui nécessite une formation, et les évolutions à venir. « Cet entretien a un triple intérêt, ajoute Fabrice Boulay. Pour l'entreprise qui, chaque fin d'année, doit faire un bilan global sur la qualité de ses équipes. Pour le manager, qui doit évaluer le besoin personnalisé de formation des collaborateurs qu'il encadre.

Et enfin pour le salarié, qui peut trouver le temps de faire un point sur sa carrière et ses perspectives d'évolution au sein de l'entreprise. »

Une objectivité à toute épreuve

Pour l'équipe encadrante, ces entretiens d'échange doivent favoriser la mise en place d'un plan d'action concret. D'où la nécessité d'une complète objectivité. « Pour qu'il ait du sens, un entretien doit être juste, l'encadrant doit donc respecter une grille d'évaluation basée sur des critères précis, définis à l'avance. L'un des principaux objectifs de cette formation est ainsi de donner aux managers les outils nécessaires à l'élaboration et au respect de ces critères », précise le formateur.

Accompagner l'évolution des collaborateurs

Autre point essentiel, laisser une large place au dialogue et garder en tête que ces entretiens sont destinés à faire évoluer l'employé « évalué ». L'objectif est donc d'apprendre à identifier avec lui ses axes de développement potentiels. « L'idée, au final, est de parvenir à conduire cet entretien de manière positive, pour qu'à plus long terme l'évolution du salarié aille de pair avec les résultats de l'entreprise, conclut Fabrice Boulay. Il est donc nécessaire de transformer cet entretien annuel d'échange en entretien annuel de progrès. »

INFORMATIONS

Stage

La conduite de l'entretien annuel d'échange

Durée : 14 heures

Coût : 52 250 XPF par participant

Objectifs

Préparer efficacement l'entretien annuel d'échange. Maîtriser les outils qui permettent une analyse objective. Conduire l'entretien de façon positive dans un objectif gagnant/gagnant. Améliorer le résultat collectif par le développement de la performance individuelle.

Public

Tout manager ou encadrant.

Contenu

Les outils

- La structure de la compétence
- La performance
- Les niveaux d'exigence
- Les grilles d'analyse objectives
« Justesse » versus « Justice »

La préparation de l'entretien d'évaluation

- Le contexte
- Les prérequis nécessaires pour son efficacité
- Les objectifs et l'analyse des résultats obtenus
- L'évaluation des niveaux de pratiques professionnelles
- L'identification des axes de développement individuel

La structure de l'entretien de face à face

- La marche à suivre
- L'accueil et la présentation du déroulement
- L'analyse partagée et le diagnostic
- La construction du dialogue en fonction des réactions
- La transformation de l'entretien annuel d'échange en entretien annuel de progrès
- La conclusion de l'entretien
- Le support écrit de l'entretien

Formation professionnelle continue de la CCI

15 bis, rue de Verdun

Tél. 24 31 35 – fpc@cci.nc

Site : fpc.cci.nc

Responsable : Brigitte Deseille

Conseil en formation : Sylvie Galmiche

Chefs d'entreprise, surfez-vous utile ?

Vous souhaitez vous inscrire à notre newsletter, bénéficier de conseils en développement durable, connaître les dates des sessions de formation et des prochaines conférences ? Le site Internet de la CCI contient toutes ces informations et bien d'autres, savez-vous l'utiliser de manière optimale ?

1 Le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie est :

- a. www.cci.nc
- b. www.ccinc.nc
- c. www.cci.com

2 Vous souhaitez connaître le catalogue des formations proposées par la CCI.

- a. Seule votre page Facebook s'affiche.
- b. Vous suivez le parcours : Se former > Je suis chef d'entreprise > Formation professionnelle continue... Et il n'y a plus qu'à télécharger le catalogue.
- c. Vous composez le 1012 et demandez une opératrice en télécommunication.

3 L'indice du bâtiment BT21 s'élève en juillet 2013 à 101,66. Comment accéder à cette information ?

- a. En suivant la piste : Informations économiques > Les indicateurs économiques > Chiffres et indices du mois.
- b. En appelant chaque professionnel du BTP, puis en recoupant leurs données.
- c. En cherchant désespérément dans vos relevés de comptes bancaires.

4 Vous voulez étendre votre entreprise sans trop savoir si le développement durable constitue un frein à vos projets.

- a. Vous contactez le haut-commissariat.
- b. Vous filez en trois clics sur la page ad hoc et prenez contact avec un conseiller environnement de la CCI.
- c. Vous observez la page d'accueil cinq bonnes minutes, la main sur la souris, réfléchissez, hésitez, avant d'éteindre votre ordinateur et de renoncer.

5 Pour s'inscrire à la newsletter @ctu'entreprises de la CCI, vous devez...

- a. Faire parvenir un courrier recommandé pour demander l'abonnement.
- b. Aller sur la page d'accueil et, à la rubrique

@ctu'entreprises, saisir votre e-mail dans la case dédiée. Vous recevrez la newsletter gratuitement tous les mois.

- c. Vous ne voulez pas que votre boîte aux lettres soit envahie de papier.

6 Votre concurrent a participé à un autodiagnostic. Vous décidez vous aussi de gagner en compétence en...

- a. Cliquant sur Développer son entreprise > Mieux gérer son entreprise > Les autodiagnostics.
- b. Prenant rendez-vous chez Auto-Procal pour la révision des 10 000.
- c. Cliquant sur Créer son entreprise > Lancer son activité > Les autodiagnostics.

7 Un raccourci pour télécharger rapports d'activité, plaquettes et autres communiqués de presse :

- a. www.cci.nc/telechargertoutcequevous-vouleztoutdesuite
- b. www.cci.nc/avousdejouer
- c. www.cci.nc/telecharger

8 Outre www.cci.nc, quels sont les autres sites gérés par la CCI ?

- a. Geco, CPA, FCP, ECG, Espace compétence et CCI infos.
- b. www.cciannonces.nc, www.cciandco.com et www.lncci.nc
- c. Jeco, CFA, FPC, EGC, Espace performance et CCI info.

Moins de 4 bonnes réponses : l'époque des fax et du minitel est définitivement révolue, il va falloir vous mettre à la page dare-dare, au risque de passer à côté de tous les renseignements fournis par le site de la CCI. Première étape : se connecter à Internet !

Entre 4 et 6 bonnes réponses : vous maîtrisez globalement l'outil Internet et savez naviguer d'onglet en onglet à la recherche de l'information nécessaire à la bonne santé de votre entreprise. En passant un peu plus de temps sur www.cci.nc, optimisez vos résultats.

Plus de 6 bonnes réponses : vous êtes sans doute conseiller à la CCI ou webmaster ? L'accès en ligne au CCI info, au programme des Rendez-vous de l'économie ou aux autodiags de la CCI n'a plus aucun secret pour vous.

5b - 6a et 6c - 7c - 8c
1a - 2b - 3a - 4b - 5a
RÉPONSES



VOTRE MISSION EST LA NÔTRE

absence d'un salarié,
surcroît de travail,...

Nous avons la **Solution !**

Maladie,
congés.



ATOUT PLUS
INTERIM

8, rue Maubeuge - Nouméa - Tél. 24 38 66 - E-mail : accueil@atoutplus-interim.nc

LE SURF HÔTEL

NOUMEA

Séminaires
Conférences
Formations
Réunions



Grands
Hôtels
DU NORD CALÉDONIEN

Le Studio...

Le Surf Hôtel vous propose ses formules location de salles.

> Des solutions adaptées à tous vos besoins :

- 3 salles de conférence (capacité : jusqu'à 100 personnes)
- Service banquetting

Salles équipées :

- Paper board,
- Vidéoprojecteur,
- Écran,
- Bloc notes, Stylos...
- Micro,



Authentiquement différents

rez@ghnc.nc / www.grands-hotels.nc  Les grands Hôtels du Nord Calédonien

24 24 77



Gérer vos paiements

Régler ses fournisseurs, être payé par ses clients. La rétribution financière, contrepartie des biens et services fournis, est le socle des relations commerciales. Devis, factures, délais de règlement, le point sur quelques droits et obligations, du créancier comme du débiteur.

Le devis est-il un document obligatoire ?

Il l'est uniquement pour les interventions en matière de dépannage, de réparation et entretien, prévues pour les travaux de bâtiment, les appareils électriques, électroniques, électroménagers et les travaux de réparation automobile, et pour un montant estimé supérieur à 20 000 XPF ou 50 000 XPF pour le secteur automobile.

Que doit-il indiquer ?

Un devis doit impérativement mentionner :

- la date de rédaction,
- le nom et l'adresse de l'entreprise,
- le nom du client et le lieu d'exécution de l'opération,
- le décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque prestation et produit nécessaire à l'opération prévue : dénomination, prix unitaire et désignation de l'unité à laquelle il s'applique (notamment heure de main-d'œuvre, le mètre linéaire ou le mètre carré) et la quantité prévue,
- les frais de déplacement, le cas échéant,
- la somme globale à payer hors taxe et toutes taxes comprises,

- la durée de validité de l'offre,
- l'indication du caractère payant ou gratuit du devis,
- la mention manuscrite datée et signée par le client « devis reçu avant l'exécution des travaux ».

Quelles sont les obligations concernant la facturation ?

Les règles de facturation diffèrent selon qu'elles interviennent entre professionnels ou à destination de particuliers.

Concernant les particuliers, tout commerçant ou prestataire de service est tenu, lorsque le client en fait la demande, de remettre une facture. Pour les prestations de services de plus de 5 000 XFP TTC, le prestataire a l'obligation de délivrer une facture sans même que le client n'ait à lui en faire la demande. Dans tous les cas, la délivrance de la facture doit intervenir avant le paiement du prix.

Pour les relations entre professionnels, tout achat de produit ou toute prestation de service effectués pour une activité professionnelle doivent faire l'objet d'une facturation. La facture est délivrée dès la réalisation de la vente ou de la prestation de services.

Quel est le contenu obligatoire d'une facture ?

Si la facture est à destination d'un particulier, elle doit mentionner :

- le numéro de la facture,
- la date de rédaction de la facture,
- le nom, l'adresse du prestataire et le numéro Ridet,
- le nom du client sauf opposition de celui-ci,
- la date et le lieu d'exécution de la prestation,
- le décompte détaillé en quantité et prix de la prestation : dénomination, quantité, prix unitaire, suppléments,
- le prix total hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC) et la nature et le montant des taxes.

Lorsqu'elle s'adresse à un professionnel, elle doit indiquer :

- le numéro de la facture,
- le nom des parties et leur adresse,
- la date de la vente ou de la prestation de service,
- la quantité,
- la dénomination précise du bien ou de la prestation de service,
- le prix unitaire HT et TTC et le taux et le montant des taxes,

- la réduction éventuelle du prix acquise à la date de la vente ou de la prestation de service,
- le prix de vente au détail maximum licite si le produit ou la prestation est soumise à une réglementation des prix,
- la somme nette totale à payer,
- le délai de paiement,
- les conditions d'escompte en cas de paiement anticipé,
- le taux des pénalités de retard.

Attention, pour certains produits ou prestations de service, il existe des spécificités (ex : fruits et légumes frais, laverie etc.). Renseignez-vous en amont sur la réglementation en vigueur.

Mes clients ne me paient pas : que dois-je faire ?

En premier lieu, il est conseillé de recourir à des procédures amiables. Il est possible de s'adresser directement au client débiteur ou de faire appel à un tiers pour recouvrer sa créance (notamment une société de recouvrement de créances).

En second lieu, et à défaut de dialogue possible entre les parties, il est possible de passer par la voie judiciaire. Le tribunal peut prononcer une injonction de payer à l'égard du client débiteur. La demande doit être adressée au greffe, après avoir au préalable mis en demeure le débiteur. Le tribunal examinera les faits, et rendra une ordonnance portant injonction de payer si la demande est justifiée. Le demandeur a un délai de six mois pour faire connaître la décision au client, par huissier. Si le débiteur ne fait pas opposition dans le mois qui suit, le créancier peut demander au greffe du tribunal d'apposer la formule exécutoire sur la décision, ce qui permettra d'obtenir le paiement de la créance.

Je suis débiteur, y a-t-il une échéance pour payer mes créanciers ?

Oui, on parle de délai de paiement. C'est le délai qui est compris entre la date de la remise de la marchandise à l'acheteur et la date du paiement effectif au créancier (par remise d'un chèque sous réserve d'encaissement, d'espèces, ou à la date d'échéance d'un effet de commerce).

Ces délais s'appliquent uniquement pour les produits de consommation courante, et les produits obtenus, fabriqués ou transformés localement.

Quels sont les délais de paiement ?

S'agissant des produits frais, le délai dépend de la masse salariale :

- Pour les entreprises de moins de dix salariés, le délai est de dix jours après la quinzaine calendaire de livraison. Ex : si la livraison intervient entre le 1^{er} et le 15 janvier, le paiement doit intervenir au plus tard le 25 janvier.
- Pour les entreprises de plus de dix salariés, le délai est de dix jours après la fin du mois de livraison. Ex : toutes les factures du mois de janvier doivent être payées au plus tard le 10 février.

Concernant les autres produits soumis à

cette réglementation, le délai est de 14 jours après la fin du mois de livraison. Ex : toutes les factures du mois de janvier devront être réglées au plus tard le 14 février.

Et les produits non soumis à la réglementation ?

Les délais de paiement doivent être mentionnés dans les documents contractuels, notamment sur la facture et les conditions générales de vente. Les documents commerciaux doivent, eux, impérativement préciser la date à laquelle le règlement doit intervenir ainsi que le taux d'intérêt des pénalités de retard éventuelles.



QUELQUES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES CES DERNIERS MOIS, QUE FAIRE ?

Lorsque l'on est dans l'attente du paiement de certains de ses clients, ou que l'on rencontre quelques difficultés financières, le problème demeure. On reste redevable des dettes envers les créanciers. Une telle situation peut paralyser le fonctionnement d'une entreprise. C'est pourquoi le tribunal mixte de commerce peut mettre en place une procédure de conciliation ou de mandat *ad hoc* : un conciliateur ou un administrateur est nommé, et a alors pour rôle de trouver des accords avec ses principaux créanciers (délais de paiement, remises de dettes etc.). Il est également possible de solliciter une procédure de sauvegarde auprès du tribunal à condition de ne pas être en état de cessation des paiements : dans ce cas l'ensemble des dettes de l'entreprise sont « gelées » en vertu du principe de l'interdiction des paiements, et un plan de sauvegarde sera adopté pour résorber les difficultés rencontrées.

SALARIÉS

Je rachète un fonds de commerce : dois-je reprendre tout le personnel ?

Oui. Lorsqu'un acquéreur reprend un fonds de commerce, il reprend également l'ensemble des salariés. Le contrat de travail se poursuit dans les mêmes conditions, notamment avec l'ancienneté et les congés payés. Le vendeur du fonds ne peut donc pas licencier les salariés. En revanche, l'acquéreur, qui se substitue à l'ancien employeur, peut licencier pour un motif économique, mais il existe un risque que le licenciement soit sans cause réelle et sérieuse si les juges considèrent que les conditions du licenciement pour motif économique ne sont pas remplies. En tout état de cause, le licenciement octroie au salarié le paiement des indemnités de licenciement, des congés payés et de toutes les sommes dues par l'employeur. Ce paramètre peut être un critère de négociation du prix de la cession du fonds de commerce.

échéant.

-En matière d'imposition, le délai est en principe de six ans pour la conservation des pièces comptables à fournir à l'administration fiscale.

-Pour les cotisations sociales, le délai de prescription est en principe de trois ans.

Sources :

Article 2224 du code civil et L.110-4 du code de commerce.

Article 85 du code des impôts de la Nouvelle-Calédonie.

Décret n°57-246 du 24.02.1957 modifié par la délibération n°247/CP du 15.01.1998.

DROITS D'AUTEUR

J'aimerais diffuser de la musique dans mon magasin pour la clientèle : en ai-je le droit ?

Les œuvres musicales sont protégées par la propriété intellectuelle puisqu'elles sont le fruit de l'esprit et du travail d'un auteur. Ainsi, il est interdit d'utiliser ces œuvres en dehors d'un usage privé sans obtenir au préalable l'autorisation de cet auteur, sous peine de sanctions civiles mais aussi pénales. Il existe des sociétés de gestion des droits d'auteur qui facilitent les demandes d'autorisation pour les diffuseurs. Ainsi, pour pouvoir passer de la musique dans sa boutique, il faut s'adresser à l'une des sociétés qui centralisent les demandes et octroient les autorisations adéquates, en contrepartie du paiement de redevances, qu'elles répartissent ensuite entre les auteurs. En Nouvelle-Calédonie, la Sacenc est compétente en la matière.

Pour plus d'informations, contactez la Sacenc au 26 32 64 ou www.sacenc.nc

ARCHIVES

Pendant combien de temps dois-je conserver mes factures professionnelles ?

La conservation des factures est importante en guise de preuve, pour les services fiscaux et sociaux, mais aussi en cas de litige avec un tiers. Différents délais existent :

-En droit commun, le délai de prescription est de cinq ans. Cela signifie que l'on peut engager un procès pour des faits ayant cinq ans d'ancienneté. Il faut donc conserver ses factures pendant ce délai pour apporter des preuves au juge, le cas

AGENDA

Mardi 15 octobre

CRE

Cotisations trimestrielles

Dimanche 20 octobre

IRVM, impôt sur les revenus valeur mobilière

Paiement sur les sommes payées au titre des coupons, dividendes, intérêts, jetons de présence et tous produits des actions de toute nature.

Mercredi 30 octobre

TSS, taxe de solidarité sur les services

Régime réel : déclaration trimestrielle

CES

Paiement sur salaires si l'employeur réside en Nouvelle-Calédonie.

Jeudi 31 octobre

Impôt sur le revenu

Paiement du solde sur les revenus perçus en 2012.

IS, impôt sur les sociétés

Déclaration de résultats si exercice clos au 30 juin.





**POUR UN FUTUR DURABLE UNISSONS NOS COMPÉTENCES
PRÈS DE 300 ENTREPRISES CALÉDONIENNES
SONT CONCERNÉES !**

Accompagner les entreprises

Signature avec la Direction du Travail et de l'Emploi (DTE) d'une convention d'aide à la réalisation de l'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP) :

➔ 17 entreprises adhérentes bénéficient d'un soutien financier pour la démarche EvRP

Édition d'un guide de l'employeur :

➔ Créer / Gérer son entreprise
Cesser son activité

Mutualiser les moyens

À l'origine de la création d'un nouveau Certificat de Qualification Professionnel (CQP) Assistant- Hygiène-Sécurité-Environnement :

➔ Un projet mis en œuvre par le MEDEF-NC avec la constitution d'un groupe de travail et de négociations entre partenaires sociaux et en lien avec la DFPC (Direction de la Formation Professionnelle Continue)



Développer des partenariats

Convention signée avec le Régiment du Service Militaire Adapté de Nouvelle-Calédonie (RSMA) dans le cadre du rapprochement des jeunes avec le monde de l'entreprise :

➔ Plus de la moitié des stagiaires par session sont accueillis durant trois semaines dans les entreprises adhérentes de la groupe
➔ Organisation d'une visite d'entreprise

FILIÈRE PORTEUSE D'ESPOIR ET CRÉATRICE D'EMPLOIS

L'AMD : J'Adhère !

Nous rejoindre sur : amd@amd.nc – www.amd.nc



La Nouvelle-Calédonie recycle avec **Recycal**
l'environnement, c'est plus qu'un métier

Recynard KONE
☎ 42 47 29 - 76 59 03
Lot 26
Littorail des Cases
99 860 - 21 de Kone
Mars 2008
lun-jeu : 7h30 - 17h00
vendredi : 7h30 - 13h00

Recycal NOUMEA
☎ 43 96 93 - 79 06 69
8 rue Georges Moirin
21 de Nouméa
99800 NOUMEA
Nouveau Service
lun-jeu : 7h30 - 17h00
vendredi : 7h30 - 13h00
samedi : 7h30 - 11h30

Recycal PAITA
☎ 43 96 93 - 79 06 69
Bientôt à votre service

Recyclage des déchets métalliques non-ferreux

Achat Ca\$h !!

Les non-ferreux sont partout : canettes, jantes, profilés, radiateurs, plomberie, câbles électriques avec ou sans gaines, câbles, accastillage, verrerie, cuisinière, robinets, compteurs d'eau, équipements de pêche, équipements automobile...

ALUMINIUM
CUIVRE
INOX
LAITON
PLOMB

Recyclage des déchets métalliques ferreux

boîtes de conserve, carrosserie, blocs moteurs, câbles, tôles ondulées...

C'est ça aussi... Chez Recycal:
Collecte **gratuite**. Benne **gratuite**. Paiement **Ca\$h!**
C'était comment avant ?...
Et les batteries, c'est nous aussi.

collecteur agréé **TransOdec**

Transport et Location de bennes

10 - 15 - 30m3

1m3

1,6m3

2m3

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement: ICPE n°981-2011/ARR/DIMEN

MON ENTREPRISE



BESOIN
DE DÉVELOPPER
OU D'INSTALLER
VOTRE ACTIVITÉ ?

TERRAINS D'ACTIVITÉS
À VENDRE À PARTIR DE
12 MILLIONS.



Renseignements 46 70 10
www.dumbeasurmer.nc

PARC D'ACTIVITÉS PANDA
**Dumbéa
sur mer**
nouvelle ville, nouvelle vie

Intéressé par une reprise d'activité ? Le pôle Appui aux entreprises de la CCI vous offre ses conseils et son accompagnement personnalisés pour faciliter le lancement de votre projet.

COMMERCES

- **Magasin d'alimentation générale.** 220 m² sur Nouméa. Plats cuisinés, poissonnerie, bazar, vêtements. Immobilier également disponible à la vente. Forte progression possible sur la marge commerciale. Effectif : entre 5 et 10 salariés. Chiffre d'affaires entre 100 et 300 MF. Prix : 110 MF
- **Alimentation générale, bazar.** Superette, logement, doc et terrain en province Nord. Leader sur zone de chalandise, activité en croissance. Effectif : entre 11 et 30 salariés. Chiffre d'affaires : plus de 301 MF. Prix : 120MF

INDUSTRIE

- **Entreprise de maintenance d'engins roulants,** de camions, de grues, de véhicules utilitaires. Activité en croissance. Marchés déjà signés. Effectif : moins de 5 salariés. Chiffre d'affaires entre 100 et 300 MF. Prix : 150 MF.

HORTICULTURE, ARBORICULTURE

- **Pépinière de 33 ha.** Activité en croissance. Livrée clé en mains avec outils permettant une production diversifiée, potentiel de développement réel. Effectif : entre 15 et 20 salariés. Chiffre d'affaires entre 100 et 300 MF. Prix : 133 MF.

AQUACULTURE

- **Fermes aquacoles.** Production de crevettes sur 100 ha et production de bois et agrumes sur 20 ha. Activité à redynamiser. Effectif : entre 10 et 30 salariés. Chiffre d'affaires : plus de 300 MF. Prix : Nous consulter.

SERVICES

- **Entretiens et réparations d'appareils électroménager et climatisations.** Activité en croissance. Effectif : entre 5 et 10 salariés. Chiffre d'affaires : de 51 à 100 MF. Prix : 90 MF.
- **Rénovation.** Dépannage, menuiserie, placoplâtre, petits travaux de rénovation et d'entretien. Activité en croissance. Carnet de commandes 2013 rempli. Effectif : entre 11 et 30 salariés. Chiffre d'affaires : de 100 à 300 MF. Prix : 30 MF

COMMUNICATION

- **Conception et fabrication d'enseignes, affiches, panneaux publicitaires.** Dock avec bail commercial. Excellentes références. Profil de repreneur souhaité : connaissance en infographie et compétences commerciales. Effectif : moins de 5 salariés. Chiffre d'affaires : moins de 25 MF. Prix : 6 MF

En partenariat avec Cessions Acquisitions,
Vous souhaitez évaluer, acheter ou vendre une entreprise ?
Contact : 23 71 67 - www.cessionsacquisitions.nc
Immeuble Le Fuji - 16 rue Bichat - 98800 Nouméa CP158T
Garantie Trésor Public



NOUVELLE-CALÉDONIE



Wik Blong Vanuatu 2013

Du 9 au 11 novembre
Le salon du Vanuatu organisé par la CCI de Port-Villa.
Au programme : artisanat, tourisme et affaires...
Maison des artisans, Nouville
Tél. 27 56 85 / 77 30 90
www.boutiques-artisanales.com

MULTIMÉDIA

Salon de l'inform@tique et de l'Internet

Du 14 au 17 novembre
Maison des artisans, Nouville
Tél. 27 56 85 / 77 30 90
www.boutiques-artisanales.com

PUÉRICULTURE

Salon de l'enfant et du bébé, 5^{ème} édition

Du 22 au 24 novembre
Maison des artisans
Organisé par Alcatraz
Tél. 77 19 72

AUSTRALIE ÉNERGIE

All-Energy 2013

Les 9 et 10 octobre
Plus de 4 500 visiteurs et 270 entreprises réunies en 2012 pour la 5^{ème} édition de cet événement organisé autour du thème de l'énergie propre.
Melbourne, Convention and Exhibition Centre
www.all-energy.com.au
MÉTROPOLE

TOURISME

Map pro international

Les 9 et 10 octobre
Plus de 400 exposants, spécialistes de l'offre touristique de groupe, soit 120 destinations en France et à l'étranger.
Porte de Versailles, Paris
www.lemondeparispro.com

INFORMATIQUE

Cloud and It Expo

Les 16 et 17 octobre
Salon du Cloud Computing, de la virtualisation et des infrastructures sécurisées.
Porte de Versailles, Paris
www.cloud-and-it-expo.fr

FAMILLE

KidExpo

Du 19 au 23 octobre
Porte de Versailles, Paris
www.kidexpo.fr

TENDANCES



Foire d'automne

Du 25 octobre au 3 novembre
Toutes les nouveautés qui vont faire parler.
Porte de Versailles, Paris
www.foiredautomne.fr

CHINE

Foire de Canton

Du 15 au 27 octobre
Guangzhou, China Import and Export Fair Pazhou Complex
www.cantonfair.org.cn

Les dates des salons sont mentionnées sous réserve.
N'hésitez pas à contacter les organisateurs ou à consulter les sites Internet pour obtenir tous les renseignements pratiques.

PARITÉ

La moitié de la population du Caillou est féminine. Une évidence, qui ne se retrouve pas forcément à tous les étages de la société. Les femmes restent largement sous-représentées dans les postes de direction, la parité dans les sphères décisionnelles et en termes de salaire demeurant un vœu pieux. Pourtant, l'ascenseur social peut tout de même se mettre en route. Femmes actives, chefs d'entreprise et managers au féminin racontent leur parcours, leur profession et leur réussite dans **Objectif**. Un dossier indispensable pour rééquilibrer la balance de répartition des responsabilités.

Disponible chez les dépositaires de presse. Prix : 600 XPF



International



Il n'y a pas que les crevettes et le nickel qui puissent s'exporter, le talent permet lui aussi de franchir les frontières. **Endémix** s'intéresse aux rêves de reconnaissance des artistes calédoniens sur la scène internationale et part à la rencontre de ceux qui font rayonner le Caillou à l'étranger. Autre mise en lumière du pays, l'exposition organisée prochainement au musée du quai Branly, à Paris, consacrée à l'art kanak. Un numéro spécial « Calédoniens à la conquête du monde. »

Gratuit. Quelques exemplaires disponibles au service Informations économiques de la CCI.

AU JUS

Les bureaux dans dix ou vingt ans, vous les imaginez comment ? C'est la question que s'est posée **Management**. Locaux, mais aussi méthodes de travail, le magazine anticipe les évolutions, dessine l'entreprise de demain et décrypte les compétences du salarié type dans quelques décennies. Dépassé, le modèle traditionnel d'organisation, place aux outils high-tech qui vont révolutionner le quotidien professionnel ! Côté stratégie, retrouvez un focus sur les clefs du succès phénoménal, et pour l'instant non démenti, de Nespresso et de ses capsules addictives.

Disponible en consultation au service Informations économiques de la CCI-NC.



Investissement



Représentant de l'État en province Nord, Michel Sallenave occupe le poste de Commissaire délégué depuis mai 2013. Dans un interview accordé à **VKP infos**, il met en avant la nécessité d'être « à l'écoute des composantes de la société calédonienne » pour mener à bien ses missions. Parmi celles-ci, le rééquilibrage et le développement économique demeurent prioritaires et passent, notamment, par un programme d'investissement de plus de deux milliards de francs sur les années à venir.

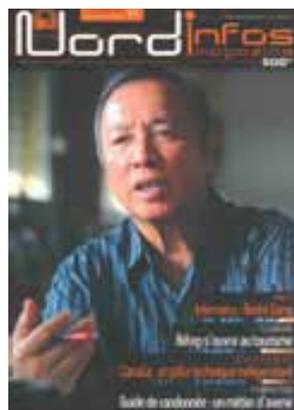
Disponible chez les dépositaires de presse. Prix : 500 XPF

Développement

Un nouveau pôle d'activités a ouvert ses portes dans la zone Téari à Koné. Premier centre commercial du Nord, il réunit un magasin alimentaire, une trentaine de boutiques et trois cents places de parking en 5 700 m². Ouvert sept jours sur sept, cet espace traduit l'essor et le développement économique du Nord. Autre projet d'ampleur évoqué dans **Nord infos**, le pôle technique indé-

pendant de Canala. Destiné à assurer la maintenance des véhicules du site minier de Nakéty, mais aussi des véhicules de transport de marchandises, l'atelier devrait générer une importante activité économique.

Disponible chez les dépositaires de presse. Prix : 500 XPF





LA PROVINCE SUD AIDE LES ENTREPRISES

Les secteurs concernés

1 ÉCONOMIE
GÉNÉRALE

2 ÉCONOMIE
VERTE

3 ÉCONOMIE
RURALE

4 ÉCONOMIE
MARITIME



Les dispositifs de la province Sud

CASE

CODE DES AIDES POUR
LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE

SudInnovation
FONDS D'AMORÇAGE
en partenariat avec **bpi**france

FGPS

FONDS DE GARANTIE
DE LA PROVINCE SUD

PromoSud
Société de Financement et de Développement de la province Sud

Renseignez-vous :

1 2

**DIRECTION DE L'ÉCONOMIE,
DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI (DEFE)**

30, route de la Baie-des-Dames
Ducos Le Centre et Le Forum du Centre
Tél. **23 28 30** - defe.contact@province-sud.nc

3 4

**DIRECTION
DU DÉVELOPPEMENT RURAL (DDR)**

6, route des Artifices
Baie de la Moselle
Tél. **20 38 00** - ddr.contact@province-sud.nc



Comparez, vous y gagnez !

Désormais, l'observatoire des prix nous permet de comparer les prix de plusieurs milliers de produits de consommation courante. Cet outil, actualisé toutes les semaines, nous épargne du temps et de l'argent. Bien s'informer et mieux choisir.



**ACCORDS
VIE CHÈRE**

Une info à donner ou à demander

APPEL GRATUIT

N° Vert 05 67 89